République du Tchad



PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION AU TCHAD

PReCET

Appui à la gouvernance, à la planification et au pilotage du secteur de l'éducation

Proposition de programme pour une Requête de financement de la République du Tchad à l'attention du secrétariat du Partenariat mondial pour le renforcement des capacités nationales

Proposition de programme

Avril 2026

INTRODUCTION

Le présent document constitue la Proposition de programme ou le Document de programme du *Programme de Renforcement des Capacités du secteur de l'Éducation au Tchad* (PReCET), préparée dans le cadre du financement pour le renforcement des capacités du système (System Capacity Grant - SCG) du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). Il s'inscrit dans un moment charnière du cycle sectoriel éducatif tchadien, marqué à la fois par la clôture du Plan Intérimaire de l'Éducation du Tchad - PIET 2 (2020-2024), la préparation du PIET 3 (2026-2030) et la mise en œuvre de la réforme prioritaire du Pacte de Partenariat, dont la revue à mi-parcours est prévue en 2026.

Dans un contexte national caractérisé par des fragilités structurelles persistantes, des contraintes macroéconomiques fortes, une pression démographique soutenue et des besoins éducatifs croissants, le secteur de l'éducation fait face à des défis majeurs de pilotage, de coordination et d'efficacité. Si des avancées notables ont été enregistrées ces dernières années, les analyses sectorielles convergent pour souligner que la transformation durable du système éducatif dépend désormais moins de l'introduction de nouveaux outils que de la capacité effective des institutions nationales à les utiliser, les articuler et les piloter de manière cohérente et orientée vers les résultats.

C'est dans cette perspective que le PReCET a été conçu comme un programme ciblé de renforcement des capacités du système, visant à accompagner le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique (MENPC) dans les fonctions critiques du cycle sectoriel : analyse et production d'évidences, planification stratégique, coordination et alignement des interventions, pilotage budgétaire, suivi de la performance et apprentissage institutionnel. Le programme répond directement aux priorités de capacités identifiées par le MENPC ainsi qu'aux recommandations issues de l'analyse des facteurs favorables du Pacte de Partenariat.

L'élaboration du présent rapport est le fruit d'un processus collaboratif conduit sous le leadership du MENPC, à travers l'équipe technique nationale désignée à cet effet. Cette équipe a assuré l'orientation stratégique, la validation des choix techniques et l'ancrage du programme dans les priorités nationales du secteur de l'éducation. Les agents partenaires désignés, l'UNICEF et l'UNESCO, ont apporté un appui technique et méthodologique tout au long du processus, en mobilisant leur expertise sectorielle, leur connaissance approfondie du contexte tchadien et leur expérience dans la mise en œuvre des financements du GPE. Cette collaboration étroite a permis de garantir la qualité technique du document, sa cohérence avec le Pacte de Partenariat et les directives du GPE, ainsi que son appropriation par les acteurs nationaux, condition essentielle à une mise en œuvre efficace et durable du PReCET.

L'objectif du présent rapport est de présenter de manière structurée, argumentée et opérationnelle la logique, les objectifs, le contenu et les modalités de mise en œuvre du PReCET, en conformité avec les directives du GPE relatives au financement SCG. Il vise à démontrer la pertinence stratégique du programme, sa cohérence avec les priorités nationales et sectorielles, sa complémentarité avec les appuis en cours, ainsi que son réalisme en termes de faisabilité et de soutenabilité.

À cette fin, le document est organisé en sept chapitres principaux.

- Le chapitre 1 établit le contexte général et sectoriel du programme et en précise la justification stratégique.
- Le chapitre 2 présente les objectifs du PReCET, ses résultats attendus, sa théorie du changement et son articulation avec les trois guichets du SCG.
- Le chapitre 3 décrit de manière détaillée les composantes, sous-composantes et activités du programme.
- Le chapitre 4 expose le dispositif de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL), incluant le cadre des résultats.
- Le chapitre 5 précise les modalités institutionnelles et opérationnelles de mise en œuvre.
- Le chapitre 6 analyse les coûts et le financement du programme.
- Enfin, le chapitre 7 identifie les principaux risques et les mesures d'atténuation associées.

Ainsi structuré, le rapport vise à fournir une base claire, complète et cohérente pour l'examen et l'appréciation du PReCET, en tant qu'investissement stratégique au service de la gouvernance éducative et de la performance du système éducatif tchadien.

Sommaire

INTRODUCTION 2

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROGRAMME 7

1.1 Le contexte général 7
1.1.1 Tendances macroéconomiques récentes 7
1.1.2 Fragilités structurelles, crises et pression humanitaire 8
1.1.3 Dynamiques démographiques et pression sur la demande scolaire 8
1.2 Contexte sectoriel de l'éducation 9
1.2.1 Accès, rétention et disparités 9
1.2.2 Qualité des apprentissages : éléments probants 9
1.2.3 Gouvernance, pilotage et financement du secteur 10
1.3 Positionnement et justification du PReCET 10
1.3.1 Priorités nationales de capacités (MENPC) et enjeux opérationnels 10
1.3.2 Revues sectorielles, Pacte de Partenariat (MTR 2026) et redevabilité 12
1.3.3 Capacités budgétaires (CDMT, budget-programme) et alignement de l'aide 12
1.3.4 Réforme prioritaire du Pacte de Partenariat et logique d'appui du SCG 12
1.3.5 Rôle du SCG dans le cycle sectoriel 13
1.3.6 Complémentarité avec PRET et SMARTED 14
1.3.7 Justification du programme 14

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME 16

2.1 Objectif général 16
2.2 Objectifs spécifiques 16
2.2.1 Objectif spécifique 1 : Renforcer les capacités d'analyse, de planification sectorielle et d'élaboration du PIET 2025-2030 16
2.2.2 Objectif spécifique 2 : Améliorer la coordination sectorielle, l'harmonisation des financements extérieurs et le pilotage budgétaire du secteur 17
2.2.3 Objectif spécifique 3 : Consolider les capacités institutionnelles de pilotage, de suivi de la performance et d'utilisation des données 17
2.3 Résultats attendus du Programme 17
2.4 Théorie du Changement 18
2.5 Articulation du programme avec les Guichets du SCG 20
2.5.1 Guichet 1 : Données, analyses, diagnostics et planification sectorielle 21
2.5.2 Guichet 2 : Coordination sectorielle, harmonisation des financements et gestion budgétaire 21
2.5.3 Guichet 3 : Capacités institutionnelles, pilotage, suivi de la performance et utilisation des données 22
2.6 Approche transversale du programme 23
2.6.1 Équité et genre comme dimensions transversales 23
2.6.2 Utilisation des données probantes pour la prise de décision 23
2.6.3 Pilotage axé sur les résultats et redevabilité 24
2.6.4 Renforcement durable des capacités institutionnelles 24
2.7 Principes directeurs ayant guidé la conception du programme 25
2.7.1 Alignement stratégique du programme avec le Pacte de partenariat 25
2.7.2 Ciblage des obstacles identifiés dans l'analyse des facteurs favorables 26
2.7.3 Complémentarité et synergie avec les projets en cours et envisagés 27
2.7.4 Approche intégrée couvrant l'ensemble du cycle sectoriel 29
2.7.5 Réalisme, faisabilité et proportionnalité du financement 29

3. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROGRAMME 30

3.1 Présentation globale des composantes 30
3.2 Composante 1 : Renforcement de la planification sectorielle, des politiques fondées sur les données et de l'intégration du genre 31
3.2.1 Objectif de la composante 31
3.2.2 Résultats attendus de la composante 32
3.2.3 Sous-composante 1.1 : Diagnostics sectoriels, études analytiques et production d'évidences 32
3.2.4 Sous-composante 1.2 : Élaboration participative du PIET 2026-2030 33
3.2.5 Sous-composante 1.3 : Renforcement de l'intégration du genre dans les politiques éducatives 33

3.3 Composante 2 : Coordination sectorielle, gestion des financements extérieurs et pilotage budgétaire axé sur les résultats 35
3.3.1 Objectif de la composante 35
3.3.2 Résultats attendus de la composante 35
3.3.3 Sous-composante 2.1 : Coordination sectorielle et revues conjointes 36
3.3.4 Sous-composante 2.2 : Harmonisation et alignement des financements extérieurs 37
3.3.5 Sous-composante 2.3 : Renforcement du CDMT sectoriel et du budget programme pour un pilotage axé sur les résultats 37
3.4 Composante 3 : Renforcement institutionnel pour le pilotage, le suivi de la performance et l'utilisation des données 38
3.4.1 Objectif de la composante 38
3.4.2 Résultats attendus de la composante 38
3.4.3 Sous-composante 3.1 : Pilotage institutionnel du PIET 3 38
3.4.4 Sous-composante 3.2 : Capacités en analyse et utilisation des données 38
3.4.5 Sous-composante 3.3 : Suivi axé sur les résultats et apprentissage sectoriel 39

4. SUIVI, ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE DU PReCET 40

4.1 Finalité et principes du dispositif de suivi-évaluation-apprentissage 40
4.2 Cadre des résultats du PReCET intégré au dispositif MEL 40
4.2.1 Logique et portée du cadre des résultats 40
4.2.2 Résultat de niveau programme 41
4.2.3 Résultats et indicateurs par composante 41
4.3 Modalités de collecte, de suivi et de reporting 44
4.4 Utilisation des résultats et apprentissage 44
4.5 Articulation avec le suivi du PIET et du Pacte de Partenariat 45

5. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PReCET 45

5.1 Dispositif institutionnel et pilotage stratégique 45
5.2 Modalités de mise en œuvre et rôles des agents partenaires 45
5.3 Organisation opérationnelle et coordination de la mise en œuvre 47
5.4 Mise en œuvre au niveau central et provincial 47
5.5 Phasage, calendrier de mise en œuvre et articulation sectorielle 48

6. LES COUTS ET LE FINANCEMENT DU PReCET 50

6.1 Enveloppe financière et principes de financement 50
6.2 Répartition des coûts par composante 50
6.2.1 Composante 1 : Renforcement de la planification sectorielle, des politiques fondées sur les données et de l'intégration du genre 50
6.2.2 Composante 2 : Coordination sectorielle, gestion des financements extérieurs et pilotage budgétaire axé sur les résultats 51
6.2.3 Composante 3 : Renforcement institutionnel pour le pilotage, le suivi de la performance et l'utilisation des données 52
6.3 Répartition du financement entre les agents partenaires 54
6.4 Répartition du financement par groupe d'activité 56

7. GESTION DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION 58

ANNEXES 61

Liste des tableaux, des graphiques et cartes

Tableau 1 : PReCET : Cadre de résultats 43
Tableau 2 : Répartition des composantes (Guichets) et sous composantes par agent partenaire 46
Tableau 3 : Calendrier synthétique des principaux jalons 49
Tableau 4 : PReCET : Coûts détaillés par activité 53
Tableau 5 : Coûts des composantes et sous-composantes du Projet : échéancier 2026-2029 54
Tableau 6 : Répartition du financement entre les agents partenaires 55
Tableau 7 : Répartition du financement par groupe d'activité 56
Tableau 8 : Répartition des coûts encourus par les agents partenaires 58
Tableau 9 : Synthèse des risques et mesures d'atténuation du PReCET 60

Figure 1 : PReCET : Théorie de changement 20
Figure 2 : Répartition par guichet et par groupe d'activités 57

Liste des acronymes et abréviations

BID	Banque Islamique de développement
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
FMI	Fonds Monétaire International
GLPE	Groupe Local des Partenaires de l'Éducation
GPE	Global Partnership for Education (Partenariat mondial pour l'Éducation)
GCTI/ITAP	Groupe consultatif technique indépendant
HCR	Agence des Nations Unies pour les Réfugiés
MEL	Minotring evaluation learning (Suivi-évaluation-apprentissage)
MENPC	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey (Enquête par Grappe Indicateurs Multiples)
ONG	Organisation non gouvernementale
PARAEB	Projet d'Amélioration des Résultats d'Apprentissage de l'Éducation de Base
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs
PIB	Produit Intérieur Brut
PIET	Plan intérimaire de l'éducation du Tchad
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRET	Programme de refondation de l'école tchadienne
PReCET	Programme de renforcement des capacités du secteur de l'éducation au Tchad
PREAT	Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad
PREBAT	Projet de Revitalisation de l'Éducation au Tchad
PReCET	Programme de renforcement des capacités du secteur de l'éducation au Tchad
PRET	Programme de refondation de l'école tchadienne
ProQEB	Promotion de la qualité de l'éducation de base au Tchad
SMARTED	Projet de transformation de l'éducation de base au Tchad
SCG	System Capacity Grant
SIGE	Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USD	Dollar des États-Unis

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROGRAMME

1.1 Le contexte général

Le Tchad, cinquième plus vaste pays d'Afrique (1,284 million de km²), est un État enclavé marqué par une grande diversité climatique et une répartition de la population concentrée au Sud. Avec environ 21,6 millions d'habitants en 2026, le pays fait face à une croissance démographique rapide (plus de 3% par an) et une extrême jeunesse, imposant des défis majeurs au système éducatif. Sur le plan économique, l'activité reste traditionnelle et largement dominée par le secteur primaire, qui emploie 80% de la population active.

1.1.1 Tendances macroéconomiques récentes

Au cours des dernières années, le Tchad a évolué dans un environnement macroéconomique contraint, marqué à la fois par des chocs externes répétés et par des efforts récents de stabilisation. Après une période prolongée de vulnérabilité budgétaire, le pays a achevé en 2023-2024 la restructuration de sa dette dans le cadre du Cadre commun du G20, et a bénéficié d'une Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI, visant à soutenir l'assainissement budgétaire, la stabilisation macroéconomique et l'amélioration de la gouvernance économique

Sur le plan de la croissance, le PIB réel a progressé de 5,0% en 2024, au-delà des prévisions initiales, porté principalement par la reprise du secteur non pétrolier. Selon le FMI, la croissance du PIB est estimée à 5,6% en 2025 et les perspectives à court et moyen terme sont jugées relativement favorables, avec une croissance projetée autour de 5,1% en 2026, sous réserve du maintien de la stabilité sécuritaire et macroéconomique.

Sur le plan des prix, l'inflation a connu un retournement notable : devenue négative début 2025, elle a atteint -4,3% en novembre 2025, principalement sous l'effet de la baisse des prix alimentaires et de l'amélioration de la campagne agricole.

Ces tendances positives coexistent toutefois avec des contraintes structurelles fortes. Le pays demeure hautement dépendant des recettes pétrolières, exposé à la volatilité externe. En effet, malgré ces signaux positifs, l'espace budgétaire demeure extrêmement contraint. Le ratio d'endettement public devrait se stabiliser autour de 32% du PIB, mais le pays reste exposé à un risque élevé de surendettement, limitant les marges de manœuvre pour accroître durablement les dépenses sociales, en particulier dans l'éducation. La baisse du PIB par habitant observée sur la dernière décennie (de plus de 1 300 USD à environ 950 USD, soit une contraction d'environ 27%) illustre la fragilité de la trajectoire de développement et les contraintes pesant sur la mobilisation des ressources domestiques

1.1.2 Fragilités structurelles, crises et pression humanitaire

Le contexte macroéconomique est aggravé par des fragilités structurelles profondes et par une pression humanitaire exceptionnelle. Le Tchad est aujourd'hui le pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés par habitant en Afrique. En 2024-2025, le pays accueille environ 1,8 à 1,9 million de réfugiés, auxquels s'ajoutent près de 500 000 personnes déplacées internes et rapatriées, en grande partie en raison des crises régionales, notamment le conflit au Soudan.

Depuis janvier 2025 seulement, plus de 160 000 réfugiés soudanais supplémentaires sont arrivés sur le territoire tchadien, portant le total des réfugiés et demandeurs d'asile à environ 1,5 million selon les estimations opérationnelles, ce qui exerce une pression considérable sur les services sociaux de base, dont l'éducation. Les zones d'accueil, souvent déjà fragiles, doivent absorber un afflux massif d'enfants en âge scolaire, sans que les capacités institutionnelles et financières ne suivent au même rythme.

Sur le plan social, la pauvreté demeure structurellement élevée. En 2022, 44,8% de la population vivait en dessous du seuil national de pauvreté, tandis que l'extrême pauvreté (seuil de 2,15 USD/jour, PPA 2017) a augmenté pour atteindre 36,5% en 2024, soit une hausse de 2,6 points de pourcentage en un an. Ces niveaux de pauvreté affectent directement la demande d'éducation, la capacité des ménages à maintenir les enfants à l'école, et la contribution privée (souvent contrainte) au financement du système éducatif.

1.1.3 Dynamiques démographiques et pression sur la demande scolaire

Les fragilités économiques et humanitaires s'inscrivent dans un contexte de croissance démographique parmi les plus rapides au monde. La population tchadienne continue d'augmenter à un rythme soutenu, générant une pression structurelle sur l'ensemble des services publics, et tout particulièrement sur l'éducation de base.

Le système éducatif doit absorber chaque année des cohortes d'élèves toujours plus nombreuses, alors même que les capacités d'investissement restent limitées. Cette dynamique explique en partie la persistance de ratios élevés élèves/salle de classe, la dépendance à des infrastructures temporaires, et les difficultés à assurer une couverture équitable du territoire, notamment dans les zones rurales, enclavées ou affectées par les déplacements de population.

Dans ce contexte, les enjeux éducatifs ne relèvent pas uniquement de l'expansion quantitative de l'offre, mais de la capacité du système à planifier, prioriser, coordonner et utiliser efficacement des ressources rares face à des besoins en croissance rapide. Cela place le renforcement des capacités institutionnelles au cœur de la réponse sectorielle.

1.2 Contexte sectoriel de l'éducation

1.2.1 Accès, rétention et disparités

Au cours des trois dernières décennies, le Tchad a réalisé des progrès notables en matière d'accès à l'éducation primaire. Entre 1990 et 2014, le taux brut de scolarisation au primaire est passé de moins de 50% à plus de 100%, et le nombre d'élèves du primaire a presque quintuplé, atteignant plus de 2,4 millions. Toutefois, cette dynamique s'est essoufflée au cours de la dernière décennie.

Entre 2014 et 2023, sous l'effet combiné des crises budgétaires et sécuritaires, le taux brut de scolarisation au primaire a reculé de 100% à 92%, et le taux d'accès en première année est passé de 130% à 112%, signalant des difficultés croissantes à absorber les nouveaux entrants. En 2025, les indicateurs de rétention et d'achèvement demeurent particulièrement préoccupants.

- Le taux d'achèvement du primaire est estimé à 48,0%, avec un écart marqué entre garçons (54%) et filles (40%)
- Au niveau de l'enseignement moyen, le taux d'achèvement chute à environ 21% (16,2% pour les filles), traduisant une forte attrition tout au long du parcours scolaire

Les disparités territoriales et sociales sont tout aussi prononcées. Les données MICS indiquent que le taux de fréquentation scolaire des enfants de 6-11 ans n'atteint que 40,7%, avec 38,3% pour les filles contre 43,1% pour les garçons, et des écarts beaucoup plus marqués en milieu rural. Les enfants réfugiés et déplacés sont particulièrement affectés : en 2022-2023, les taux de scolarisation des filles réfugiées étaient estimés à 47% au primaire, 17% au collège et seulement 6% au lycée.

Au total, plus de 2,6 millions d'enfants restent non scolarisés au Tchad, dont une majorité de filles, ce qui place le pays parmi ceux où le défi d'accès et de maintien scolaire est le plus aigu au niveau mondial.

1.2.2 Qualité des apprentissages : éléments probants

Au-delà de l'accès, la qualité des apprentissages constitue un défi central du système éducatif tchadien. Les résultats des évaluations nationales et internationales confirment des niveaux d'acquis très faibles. Selon les données issues des évaluations PASEC, seuls 35 à 40% des élèves atteignent le seuil minimum de compétence en lecture en fin de primaire, et environ 30% en mathématiques.

Les évaluations nationales récentes confirment ces tendances : en début de cycle, les proportions d'élèves atteignant un niveau suffisant de compétence sont souvent inférieures à 35% en lecture et 30% en mathématiques, avec des écarts persistants entre zones urbaines et rurales, et entre filles et garçons.

Ces faibles performances sont étroitement liées aux conditions d'enseignement et d'apprentissage. En 2025, les ratios élèves/salle de classe dépassent encore 100 élèves par salle de classe en dur dans de nombreuses zones, et l'accès aux intrants pédagogiques reste très inégal.

Les ratios élèves/manuels, bien qu'améliorés dans certaines disciplines fondamentales, demeurent supérieurs aux normes recommandées : 2,0 élèves par manuel en lecture, 2,55 en mathématiques, et jusqu'à 7 élèves par manuel en sciences, avec des situations critiques dans les disciplines non prioritaires où les ratios dépassent 50 élèves par manuel.

1.2.3 Gouvernance, pilotage et financement du secteur

Les contraintes d'accès et de qualité sont renforcées par des défis persistants de gouvernance et de financement. La dépense publique d'éducation demeure inférieure aux normes internationales et aux critères de référence du GPE. Entre 2020 et 2024, les dépenses d'éducation ont oscillé entre 1,7% et 2,6% du PIB, bien en-deçà du seuil de 4% recommandé, tandis que la part de l'éducation dans les dépenses publiques est restée autour de 18-19%, en dessous de la cible de 20%.

La dépendance aux financements extérieurs reste structurelle : les ressources nationales ne couvrent qu'environ 25% des investissements éducatifs, et les ménages contribuent à hauteur de près de 50% des dépenses publiques d'éducation, ce qui renforce les inégalités d'accès et de maintien scolaire.

Sur le plan institutionnel, des progrès ont été réalisés, notamment en matière de production annuelle des données du SIGE et d'organisation des revues sectorielles. Toutefois, les analyses ITAP et GCTI soulignent des lacunes persistantes dans l'utilisation effective des données pour la planification, la budgétisation et le pilotage, ainsi que dans la coordination et l'alignement des appuis des partenaires autour des priorités sectorielles.

1.3 Positionnement et justification du PReCET

1.3.1 Priorités nationales de capacités (MENPC) et enjeux opérationnels

Les constats présentés aux sections 1.1 et 1.2 mettent en évidence un paradoxe structurel du secteur éducatif tchadien : malgré des investissements importants consentis ces dernières années, notamment à travers des programmes d'envergure comme le PRET et le projet SMARTED, les performances globales du système demeurent en deçà des attentes, tant en matière d'équité que de qualité et d'efficacité.

Dans ce contexte, le MENPC a explicitement identifié, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour la sélection des agents partenaires du financement SCG, six priorités majeures de renforcement des capacités, considérées comme déterminantes pour la réussite de la prochaine phase sectorielle. Ces priorités sont les suivantes :

- ❑ Évaluer le Plan intérimaire de l'éducation du Tchad (PIET 2, 2020-2024) afin d'en tirer des enseignements stratégiques et opérationnels pour la phase suivante ;
- ❑ Élaborer le prochain plan sectoriel à travers un processus rigoureux, participatif et fondé sur des données probantes ;
- ❑ Renforcer les revues sectorielles conjointes, en tant qu'outil central de suivi de la performance sectorielle et de dialogue politique ;
- ❑ Préparer la revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat, prévue en 2026, dans un contexte de fortes attentes en matière de redevabilité ;

- ❑ Renforcer les capacités nationales en matière de simulations financières, de planification budgétaire (CDMT, budget-programme) et de pilotage axé sur les résultats ;
- ❑ Conduire une étude de faisabilité sur les modalités d'harmonisation et d'alignement des financements extérieurs, afin d'améliorer l'efficacité de l'aide.

Ces priorités traduisent un besoin transversal de capacités système, tant au niveau central qu'au niveau déconcentré. Elles répondent directement aux faiblesses mises en évidence dans le diagnostic sectoriel : difficultés persistantes de planification soutenable, fragmentation des appuis, faible conversion des données en décisions, et insuffisante articulation entre planification, financement et suivi.

1.3.1.1 PIET 3 : exigences techniques, participatives et de soutenabilité

L'élaboration du PIET 3 constitue une étape charnière pour le secteur éducatif tchadien. Compte tenu de la croissance démographique rapide, de la pression sur les ressources publiques et de la persistance des inégalités d'accès et de qualité, le futur plan sectoriel ne peut se limiter à une reconduction des orientations antérieures.

Encadré : Précisions terminologues relatives au PIET 3 ou PIET 2026-2030

Dans le présent document, la référence au « PIET 3 » ou au « PIET 2026–2030 » est utilisée à titre opérationnel pour désigner le prochain plan sectoriel de l'éducation à élaborer. Le processus de préparation de ce plan sera engagé dans le cadre des activités prévues par le PReCET.

À ce stade, les discussions institutionnelles sont en cours quant au format définitif de ce plan, qui pourrait évoluer vers un cadre différent (notamment un plan sectoriel de plus long terme ou structuré en phases). Le choix final relève des arbitrages du MENPC, en concertation avec les ministères sectoriels concernés et les partenaires.

Les activités prévues dans le cadre du programme sont conçues de manière à alimenter ce processus de planification, quel que soit le format retenu, en assurant la production des analyses, la conduite du dialogue sectoriel et l'élaboration des outils de planification et de programmation nécessaires.

Le PIET 3 devra répondre simultanément à plusieurs exigences structurantes :

- ❑ exigence technique, fondée sur un diagnostic sectoriel actualisé, intégrant les enseignements du PIET 2, les données SIGE les plus récentes et les résultats des évaluations des apprentissages ;
- ❑ exigence participative, associant les directions centrales, les services déconcentrés, les collectivités territoriales et les partenaires, afin de renforcer l'appropriation et la faisabilité opérationnelle ;
- ❑ exigence de soutenabilité, reposant sur des simulations financières crédibles, une articulation claire avec le CDMT sectoriel et le budget-programme, et une hiérarchisation explicite des priorités.

Dans un contexte où les dépenses publiques d'éducation restent inférieures à 3% du PIB et où la dépendance aux financements extérieurs demeure élevée, la qualité de la planification devient un facteur déterminant de performance. Le renforcement des capacités de planification sectorielle constitue ainsi un levier essentiel pour maximiser l'impact des ressources disponibles.

1.3.2 Revues sectorielles, Pacte de Partenariat (MTR 2026) et redevabilité

Les revues sectorielles conjointes occupent une place centrale dans le dispositif de pilotage du secteur éducatif tchadien. Elles constituent à la fois un espace de dialogue politique, un mécanisme de suivi de la performance et un instrument de redevabilité vis-à-vis des engagements nationaux et internationaux.

Toutefois, comme le soulignent les analyses ITAP et les constats opérationnels, la qualité analytique des revues reste inégale, et leur capacité à orienter effectivement les décisions demeure limitée. La préparation de la revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat prévue en 2026 accentue ces exigences : elle nécessitera des capacités renforcées en matière de collecte, d'analyse et de présentation des données, ainsi qu'un suivi structuré des engagements pris dans le cadre du Pacte.

Le PReCET se positionne ainsi comme un appui direct au renforcement de la redevabilité sectorielle, en consolidant les outils, les processus et les compétences nécessaires pour produire des revues sectorielles plus analytiques, plus crédibles et davantage orientées vers les résultats.

1.3.3 Capacités budgétaires (CDMT, budget-programme) et alignement de l'aide

Dans un contexte de contraintes budgétaires fortes et de croissance rapide des besoins éducatifs, l'enjeu central n'est pas uniquement celui du volume des ressources, mais celui de leur allocation efficace et équitable. Les analyses sectorielles montrent que :

- ❑ les capacités nationales de simulation financière et de programmation budgétaire demeurent limitées ;
- ❑ l'articulation entre planification sectorielle, CDMT et budget-programme reste incomplète ;
- ❑ les financements extérieurs sont encore insuffisamment cartographiés et alignés sur les priorités sectorielles.

Le renforcement des capacités budgétaires et de l'alignement de l'aide constitue donc un préalable indispensable à toute amélioration durable de la performance du secteur. Le PReCET vise précisément à combler ce déficit, en dotant le MENPC d'outils et de compétences lui permettant de piloter plus efficacement l'ensemble des ressources mobilisées pour l'éducation.

1.3.4 Réforme prioritaire du Pacte de Partenariat et logique d'appui du SCG

1.3.4.1 Réforme prioritaire : transformation de la qualité et de la prestation enseignante

Le Pacte de Partenariat du Tchad place au cœur de la réforme sectorielle la transformation de la qualité de l'éducation et de la prestation enseignante, en réponse aux faibles niveaux d'apprentissage observés et aux inégalités persistantes. Cette réforme implique des changements profonds dans la formation, la gestion et l'accompagnement des enseignants, ainsi que dans les pratiques pédagogiques et l'utilisation des données sur les apprentissages.

Dans ce cadre, le financement SCG ne vise pas à se substituer aux investissements opérationnels déjà financés par le PRET ou SMARTED, mais à renforcer la capacité du système à piloter cette réforme, à en suivre les progrès et à en ajuster les modalités de mise en œuvre sur la base d'évidences solides.

1.3.4.2 Facteurs favorables et pertinence de l'appui au renforcement des capacités

L'analyse des facteurs favorables conduite dans le cadre de l'ITAP met en évidence plusieurs domaines critiques à renforcer : la planification sectorielle intégrant le genre, la coordination et l'efficacité du partenariat, l'utilisation des données pour la prise de décision, et le pilotage budgétaire axé sur les résultats.

Ces facteurs favorables soulignent que les investissements matériels et humains, bien que nécessaires, ne suffisent pas à eux seuls à produire des transformations durables. Sans un renforcement ciblé des capacités institutionnelles, le risque est de voir persister une faible efficacité des dépenses, une fragmentation des interventions et une utilisation limitée des données disponibles.

Le PReCET s'inscrit pleinement dans cette logique en ciblant les fonctions cœur du système éducatif, conformément à l'esprit et aux objectifs du financement SCG.

1.3.5 Rôle du SCG dans le cycle sectoriel

1.3.5.1 Le SCG comme levier du cycle sectoriel

Le PReCET est conçu pour intervenir de manière cohérente sur l'ensemble du cycle de gestion sectorielle : analyse → planification → financement → mise en œuvre → suivi → apprentissage.

En renforçant successivement la qualité des diagnostics, la crédibilité de la planification, l'efficacité de la budgétisation, la structuration du suivi et l'apprentissage institutionnel, le financement SCG agit comme un levier systémique, permettant de maximiser l'impact des investissements éducatifs existants et futurs.

1.3.5.2 Positionnement des trois guichets SCG

Les trois guichets du financement SCG trouvent une traduction opérationnelle claire dans le PReCET :

- ❑ le Guichet 1 soutient la production d'analyses, l'élaboration du PIET 3 et l'intégration de la dimension genre ;
- ❑ le Guichet 2 renforce la coordination sectorielle, l'alignement des financements et les processus budgétaires ;
- ❑ le Guichet 3 appuie le suivi sectoriel, l'utilisation des données, l'apprentissage et l'adaptation.

Cette articulation garantit une couverture cohérente des principaux goulots d'étranglement identifiés dans le diagnostic sectoriel.

1.3.6 Complémentarité avec PRET et SMARTED

1.3.6.1 Ce que financent PRET et SMARTED

Le PRET et le projet SMARTED concentrent l'essentiel de leurs financements sur des investissements opérationnels structurants : développement du SIGE, infrastructures scolaires, formation et gestion des enseignants, intrants pédagogiques, équipements numériques et outils technologiques.

Ces programmes ont permis des avancées importantes, mais leur efficacité dépend étroitement de la capacité du système à planifier, coordonner et suivre l'ensemble des interventions.

1.3.6.2 Valeur ajoutée du PReCET

Le PReCET se distingue clairement de ces projets en ne finançant pas de systèmes lourds ou d'investissements matériels. Il finance en revanche les capacités institutionnelles nécessaires pour assurer une utilisation optimale des outils, données et infrastructures déjà mis en place.

La valeur ajoutée du PReCET réside dans sa capacité à :

- ❑ renforcer la cohérence de l'action sectorielle ;
- ❑ améliorer l'alignement et l'efficacité de l'aide extérieure ;
- ❑ soutenir l'appropriation nationale des réformes ;
- ❑ assurer une utilisation effective des données et des outils de pilotage.

1.3.7 Justification du programme

Le renforcement des capacités institutionnelles du système éducatif tchadien constitue un enjeu déterminant pour la réussite du prochain cycle sectoriel et, plus largement, pour la mise en œuvre effective de la réforme prioritaire du Pacte de Partenariat. En l'absence d'un appui ciblé et structurant sur ces capacités, le secteur s'expose à un risque élevé de reproduction de dynamiques déjà observées par le passé : des exercices de planification ambitieux, mais difficilement exécutables, une fragmentation persistante des interventions et des financements, une coordination sectorielle inégale, ainsi qu'une efficacité limitée des dépenses publiques et de l'aide extérieure. Ces fragilités ne tiennent pas uniquement à des contraintes de ressources, mais aussi à des capacités insuffisantes en matière d'analyse, de pilotage stratégique, de suivi de la performance et d'utilisation effective des données pour la prise de décision. À terme, les coûts de l'inaction se traduiraient par une mise en œuvre sous-optimale du PIET 3, une faible redevabilité sectorielle et un affaiblissement de la crédibilité du dialogue politique autour des priorités éducatives.

Le PReCET apporte une réponse directe et cohérente à ce problème central en se positionnant explicitement comme un programme de renforcement des capacités du système, aligné sur les priorités nationales exprimées par le MENPC et sur les exigences du financement SCG du GPE. Sa justification repose sur des résultats attendus clairement définis et directement liés aux leviers critiques de la performance sectorielle : amélioration de la qualité et de la robustesse des analyses et diagnostics, élaboration

d'un plan sectoriel crédible et soutenable, renforcement du fonctionnement des mécanismes de coordination et de revue sectorielle, et consolidation des capacités de suivi, d'apprentissage et d'adaptation. Ces résultats sont intégrés dans un dispositif de suivi-évaluation-apprentissage (MEL) proportionné à la nature du programme, centré sur les livrables, les processus et l'utilisation effective des outputs dans le pilotage sectoriel. Ce dispositif permet non seulement de documenter les progrès réalisés en matière de capacités institutionnelles, mais aussi d'alimenter en continu le dialogue sectoriel et d'ajuster les interventions en fonction des enseignements tirés.

Enfin, le PReCET est conçu comme un investissement structurant et soutenable dans la gouvernance du secteur de l'éducation. Il s'appuie délibérément sur les mécanismes existants, qu'il cherche à renforcer plutôt qu'à contourner, et privilégie le développement de compétences nationales durables au sein du MENPC et de ses structures déconcentrées. En renforçant l'appropriation des outils, des processus et des cadres de pilotage sectoriel, le programme contribue à inscrire les acquis au-delà de sa durée de mise en œuvre et à maximiser les retombées des investissements réalisés par les autres projets en cours, notamment le PRET et SmartEd. À ce titre, le PReCET constitue un levier essentiel pour assurer la cohérence, l'efficacité et la pérennité de l'action publique et des appuis des partenaires, condition indispensable à la transformation durable du système éducatif tchadien.

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Programme de renforcement des capacités du secteur de l'éducation au Tchad (PReCET) vise à renforcer les bases institutionnelles, analytiques et opérationnelles du système éducatif afin de permettre au MENPC de planifier, financer, coordonner et piloter efficacement la mise en œuvre du PIET 2025-2030 et de la Réforme prioritaire du Pacte de Partenariat.

Les objectifs du programme sont structurés en un objectif général et trois objectifs spécifiques, correspondant à la fois aux priorités nationales et à la logique des trois guichets SCG.

2.1 Objectif général

Renforcer durablement les capacités institutionnelles, techniques et analytiques du MENPC pour élaborer, coordonner, financer et piloter le PIET 2025-2030, sur la base de données probantes, d'une coordination sectorielle renforcée et d'un suivi axé sur les résultats.

Cet objectif général découle directement :

- ❑ de la Réforme prioritaire portant sur l'amélioration de la qualité et des apprentissages ;
- ❑ de la nécessité de disposer d'un nouveau plan sectoriel robuste ;
- ❑ des engagements du Tchad en matière de pilotage, redevabilité et harmonisation des financements.

2.2 Objectifs spécifiques

Les trois objectifs spécifiques correspondent aux trois composantes du programme et aux trois Guichets du financement SCG du GPE.

2.2.1 Objectif spécifique 1 : Renforcer les capacités d'analyse, de planification sectorielle et d'élaboration du PIET 2025-2030

Cet objectif (Guichet 1 : diagnostics, analyses, données, planification) vise à :

- ❑ produire des analyses sectorielles de qualité (évaluation du PIET 2, efficacité des dépenses, équité, apprentissages) ;
- ❑ conduire un processus d'élaboration du PIET 3 fondé sur des données probantes et des consultations nationales ;
- ❑ renforcer les capacités en matière de simulations financières, de modélisation et de projection ;
- ❑ intégrer la dimension genre et équité dans l'ensemble du cycle de planification.

Résultat attendu : Un PIET 2025-2030 robuste, participatif, réalisable et aligné sur la Réforme prioritaire du Pacte.

2.2.2 Objectif spécifique 2 : Améliorer la coordination sectorielle, l'harmonisation des financements extérieurs et le pilotage budgétaire du secteur

Cet objectif (Guichet 2 : coordination, partenariats, harmonisation, budgétisation) vise à :

- ❑ renforcer la qualité des Revues sectorielles conjointes ;
- ❑ préparer la Revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat (2026) ;
- ❑ améliorer le fonctionnement du GLPE et du Secrétariat technique ;
- ❑ conduire une étude de faisabilité sur l'harmonisation et l'alignement des financements extérieurs ;
- ❑ élaborer une feuille de route nationale d'harmonisation ;
- ❑ renforcer le CDMT, le DPPD et le budget programme dans une logique de pilotage par les résultats.

Résultat attendu : Un secteur mieux coordonné, des financements plus alignés, et une gestion budgétaire cohérente avec les priorités du PIET.

2.2.3 Objectif spécifique 3 : Consolider les capacités institutionnelles de pilotage, de suivi de la performance et d'utilisation des données

Cet objectif (Guichet 3 : pilotage, suivi, analyse, coaching institutionnel) vise à :

- ❑ doter le MENPC d'un mécanisme national de pilotage du PIET 3 ;
- ❑ renforcer les capacités des directions centrales et déconcentrées en suivi, analyse et prise de décision fondée sur les données ;
- ❑ développer des tableaux de bord de suivi des priorités et des déclencheurs du Pacte ;
- ❑ mettre en place un cadre de suivi-évaluation du PIET ;
- ❑ appuyer la préparation des Revues sectorielles et de la Revue du Pacte.

Résultat attendu : Un MENPC disposant des outils et compétences nécessaires pour piloter efficacement la mise en œuvre du PIET 3.

2.3 Résultats attendus du Programme

Le programme permettra d'atteindre les résultats suivants :

- ❑ Des analyses sectorielles consolidées et un PIET 3 élaboré de manière participative et fondé sur les données.
- ❑ Un dispositif renforcé de coordination sectorielle et de gestion des financements extérieurs.
- ❑ Des capacités budgétaires améliorées (CDMT, budget programme, indicateurs de performance).
- ❑ Un cadre fonctionnel de suivi-évaluation du PIET 3.
- ❑ Une meilleure utilisation des données pour le pilotage du système éducatif.
- ❑ Une harmonisation progressive des modalités d'appui des partenaires techniques et financiers.
- ❑ Une capacité accrue à préparer et mener les Revues conjointes et la Revue du Pacte.

2.4 Théorie du Changement

La Théorie du Changement du Programme de renforcement des capacités du secteur de l'éducation au Tchad (PReCET) repose sur une hypothèse centrale :

Si le MENPC dispose d'analyses de qualité, d'une coordination sectorielle renforcée, de financements alignés et de capacités institutionnelles robustes pour piloter et suivre la performance, alors le système éducatif sera en mesure de mettre en œuvre un PIET 2025-2030 crédible, soutenable et orienté vers l'amélioration des apprentissages.

Cette transformation repose sur trois chaînes de résultats complémentaires.

- ❑ Chaîne 1 : Produire des données de qualité, renforcer les diagnostics et élaborer un PIET 3 solide
 - Entrées (Inputs)
 - Expertise technique (analyses, modélisation, genre)
 - Outils méthodologiques
 - Appui institutionnel
 - Données existantes (SIGE, examens, analyses PRET/SMARTED)
 - Activités clés
 - Évaluation du PIET 2
 - Analyses sectorielles (équité, apprentissages, efficacité des dépenses)
 - Consultations participatives
 - Simulations financières
 - Réécriture et validation du PIET 3
 - Intégration du genre
 - Outputs
 - Rapports analytiques
 - Modèle de simulation actualisé
 - Draft du PIET 3
 - Guide genre
 - Notes de priorisation
 - Résultats intermédiaires
 - Capacités renforcées en analyse et planification
 - Consensus national sur les priorités du PIET 3
 - Cibles, objectifs et stratégies définis
 - *Résultat final : Un PIET 3 crédible, fondé sur les données et aligné sur la Réforme prioritaire.*
- ❑ Chaîne 2 : Renforcer la coordination sectorielle, harmoniser les financements et améliorer le pilotage budgétaire
 - Entrées
 - Cadre de partenariat
 - Appui technique à la coordination
 - Données financement/programmation
 - Expertise budgétaire
 - Activités clés
 - Revues conjointes et Revue du Pacte

- Renforcement du GLPE et du ST
- Étude d'harmonisation/alignement
- Cartographie PTF
- Feuille de route harmonisation
- Renforcement CDMT/DPPD/Budget programme

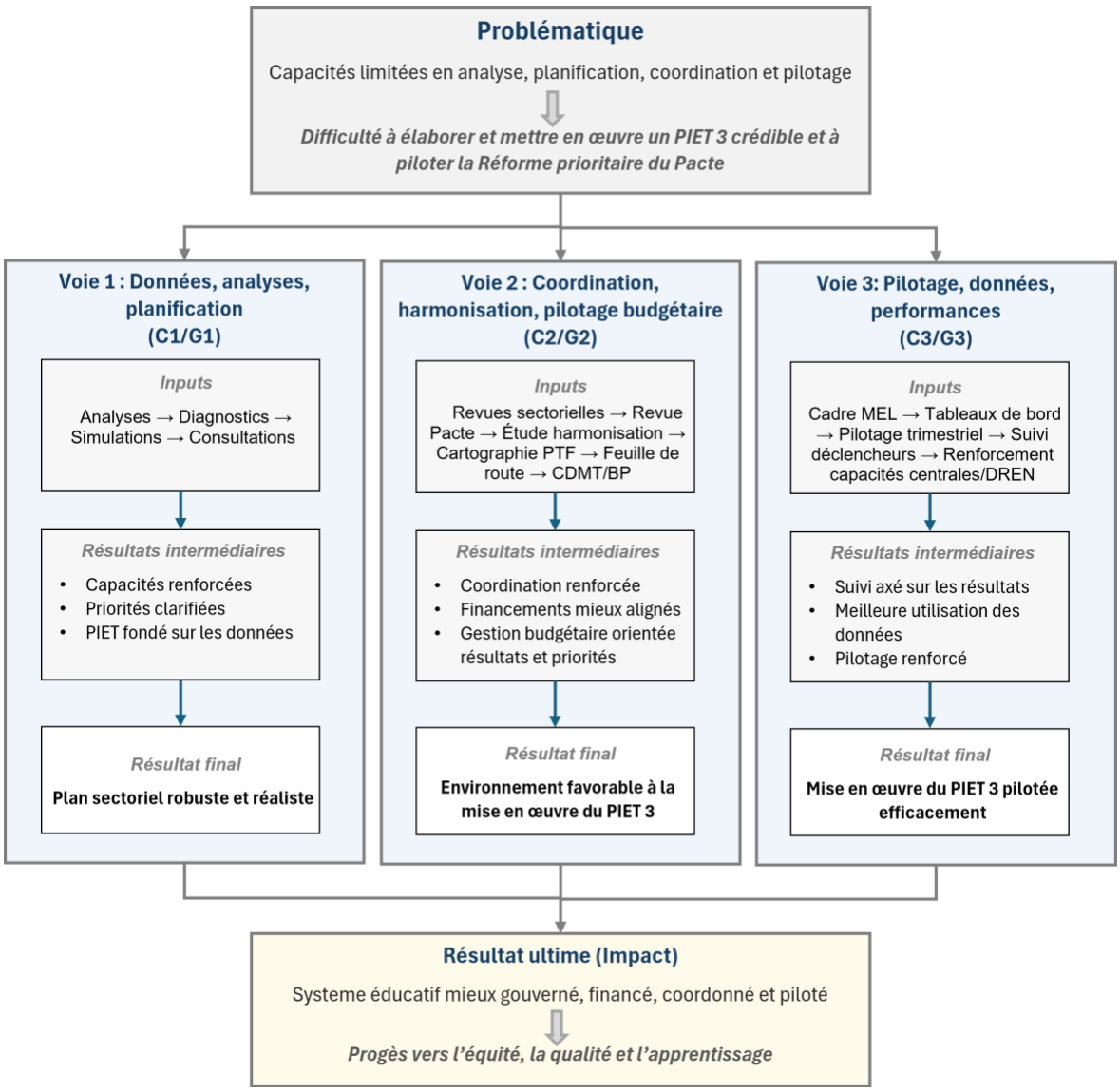
- Outputs
 - Rapports RJSE et Revue Pacte
 - Étude de faisabilité
 - Base de données PTF consolidée
 - Feuille de route nationale
 - CDMT sectoriel aligné sur PIET 3
- Résultats intermédiaires
 - Coordination sectorielle renforcée
 - Vision commune MENPC-PTF
 - Financements plus prévisibles et cohérents
 - Budgétisation alignée sur les priorités
- *Résultat final* : *Un environnement institutionnel & financier harmonisé et aligné pour la mise en œuvre du PIET 3.*

❑ Chaîne 3 : Améliorer le pilotage institutionnel, le suivi de la performance et l'utilisation des données

- Entrées
 - Données consolidées
 - Appui institutionnel
 - Coaching technique
 - Matrices et tableaux de bord
- Activités clés
 - Mécanisme national de pilotage du PIET
 - Suivi des déclencheurs GPE
 - Tableaux de bord de performance
 - Cadre MEL PIET 3
 - Appui aux Revues sectorielles
 - Renforcement des capacités d'analyse (central & déconcentré)
- Outputs
 - Tableaux de bord
 - Rapports de suivi trimestriels
 - Cadre MEL
 - Rapports performance
- Résultats intermédiaires
 - Pilotage régulier et structuré
 - Meilleure utilisation des données
 - Capacités institutionnelles renforcées
- *Résultat final* : *Un PIET 3 piloté efficacement, avec un suivi orienté résultats et une redevabilité accrue.*

Résultat ultime de la Théorie du Changement : Le secteur éducatif tchadien dispose d'une planification solide, d'un financement cohérent, d'une coordination renforcée et d'un pilotage performant, permettant des progrès significatifs vers l'équité, la qualité et les apprentissages, conformément à la Réforme prioritaire du Pacte de Partenariat. La figure suivante illustre la théorie de changement du PReCET :

Figure 1 : PReCET : Théorie de changement



2.5 Articulation du programme avec les Guichets du SCG

Le financement System Capacity Grant (SCG) du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) est structuré autour de trois guichets complémentaires, visant respectivement :

1. le renforcement des capacités en matière de données, d'analyses et de planification sectorielle ;
2. le renforcement de la coordination sectorielle, de l'harmonisation des financements et de la gestion budgétaire ;
3. le renforcement des capacités institutionnelles de pilotage, de suivi de la performance et d'utilisation des données.

Le PReCET a été explicitement conçu pour s'inscrire de manière cohérente et équilibrée dans cette architecture, en articulant ses trois composantes autour des trois guichets du SCG, tout en répondant directement aux six priorités exprimées par le MENPC.

2.5.1 Guichet 1 : Données, analyses, diagnostics et planification sectorielle

Le Guichet 1 vise à renforcer la capacité du système éducatif à produire, analyser et utiliser des données probantes pour éclairer la prise de décision et l'élaboration des politiques éducatives.

Dans le cadre du PReCET, ce guichet est principalement opérationnalisé à travers la Composante 1 : Renforcement de la planification sectorielle, des politiques fondées sur les données et de l'intégration du genre. Cette composante soutient notamment :

- ❑ l'évaluation du PIET 2, afin de tirer les enseignements nécessaires pour la formulation du nouveau cycle de planification ;
- ❑ la réalisation d'analyses sectorielles et thématiques approfondies portant sur l'équité, les apprentissages, les groupes vulnérables et l'efficacité des dépenses éducatives ;
- ❑ l'organisation d'un processus participatif et inclusif d'élaboration du PIET 2025-2030, fondé sur des consultations centrales et déconcentrées ;
- ❑ le développement et l'utilisation de simulations financières pour assurer la soutenabilité et la crédibilité du plan sectoriel ;
- ❑ l'intégration transversale de la dimension genre dans les diagnostics, les objectifs, les stratégies et le cadre de résultats du PIET 3.

À travers ces activités, le Guichet 1 contribue directement à doter le MENPC d'un plan sectoriel robuste, fondé sur des données fiables, aligné sur les priorités nationales et en cohérence avec la Réforme prioritaire du Pacte de Partenariat.

2.5.2 Guichet 2 : Coordination sectorielle, harmonisation des financements et gestion budgétaire

Le Guichet 2 vise à renforcer la gouvernance du secteur éducatif à travers une meilleure coordination des acteurs, une harmonisation accrue des appuis des partenaires techniques et financiers (PTF), et un alignement progressif des ressources budgétaires sur les priorités sectorielles.

Dans le PReCET, ce guichet est mis en œuvre principalement à travers la Composante 2 : Coordination sectorielle, gestion des financements extérieurs et dialogue budgétaire, qui appuie :

- ❑ l'organisation et l'amélioration de la qualité des Revues sectorielles conjointes, en tant qu'espaces centraux de dialogue politique et de suivi de la performance sectorielle ;
- ❑ la préparation et la conduite de la Revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat, prévues en 2026, en lien étroit avec les revues sectorielles ;
- ❑ le renforcement du fonctionnement du Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) et du Secrétariat technique, afin de structurer un dialogue régulier et informé entre le MENPC et les PTF ;

- ❑ la réalisation d'une étude de faisabilité sur les modalités d'harmonisation et d'alignement des financements extérieurs, complétée par une cartographie exhaustive des appuis des PTF ;
- ❑ l'élaboration d'une feuille de route nationale d'harmonisation et d'alignement, co-construite avec les partenaires ;
- ❑ le renforcement du CDMT sectoriel, du DPPD et du budget programme, dans une perspective de pilotage par les résultats et d'alignement sur les priorités du PIET 3.

Ainsi, le Guichet 2 contribue à créer un environnement institutionnel et financier plus cohérent, favorisant une utilisation plus efficace et plus prévisible des ressources en appui à la mise en œuvre du plan sectoriel.

2.5.3 Guichet 3 : Capacités institutionnelles, pilotage, suivi de la performance et utilisation des données

Le Guichet 3 est centré sur le renforcement durable des capacités institutionnelles du ministère pour piloter la mise en œuvre des politiques éducatives, suivre la performance sectorielle et utiliser les données pour la prise de décision.

Ce guichet est pleinement opérationnalisé à travers la Composante 3 : Renforcement institutionnel pour le pilotage, le suivi de la performance et l'utilisation des données, qui vise à :

- ❑ mettre en place un mécanisme national de pilotage du PIET 3, permettant un suivi régulier des priorités stratégiques du MENPC ;
- ❑ renforcer les capacités des directions centrales et déconcentrées en analyse, en interprétation et en utilisation des données issues des systèmes existants ;
- ❑ développer des tableaux de bord d'aide à la décision, axés sur la performance, l'équité et l'efficience ;
- ❑ élaborer et opérationnaliser un cadre de suivi-évaluation du PIET 3, aligné sur les exigences du GPE et les besoins nationaux ;
- ❑ assurer le suivi des déclencheurs du Pacte de Partenariat et appuyer la production des éléments analytiques nécessaires aux Revues sectorielles et à la Revue à mi-parcours du Pacte.

Le Guichet 3 permet ainsi de consolider les capacités internes du MENPC à assurer un pilotage stratégique, continu et axé sur les résultats du secteur éducatif.

Cohérence et complémentarité entre les trois guichets

L'articulation des trois guichets au sein du PReCET permet de couvrir l'ensemble du cycle de gestion sectorielle, depuis la production d'analyses et la planification stratégique (Guichet 1), jusqu'à la coordination, le financement et l'alignement des ressources (Guichet 2), en passant par le pilotage, le suivi et l'utilisation des données pour la prise de décision (Guichet 3).

Cette approche intégrée garantit que les capacités renforcées à un niveau donné (analyses, coordination ou pilotage) sont pleinement mobilisées et valorisées dans les autres dimensions du système, contribuant ainsi à une mise en œuvre plus efficace et plus durable du PIET 2025-2030.

2.6 Approche transversale du programme

Le PReCET adopte une approche transversale visant à garantir que l'ensemble des activités contribue de manière cohérente et durable à l'amélioration de la gouvernance du système éducatif. Cette approche repose sur quatre principes transversaux majeurs : l'équité et le genre, l'utilisation des données probantes, le pilotage axé sur les résultats, et le renforcement durable des capacités institutionnelles.

2.6.1 Équité et genre comme dimensions transversales

L'équité et le genre constituent des dimensions transversales du programme, en cohérence avec les orientations du GPE et la Réforme prioritaire du Pacte de Partenariat, qui met un accent particulier sur l'accès équitable à une éducation de qualité pour tous, notamment pour les filles et les groupes les plus vulnérables.

À ce titre, le programme veille à :

- ❑ intégrer systématiquement l'analyse des disparités entre filles et garçons, entre zones géographiques et entre groupes vulnérables dans les diagnostics sectoriels et les analyses thématiques ;
- ❑ prendre en compte les contraintes spécifiques affectant la scolarisation, la rétention et les apprentissages des filles et des enfants vulnérables dans la formulation des priorités du PIET 3 ;
- ❑ assurer la désagrégation systématique des indicateurs clés par sexe et, lorsque pertinent, par zone et par statut de vulnérabilité ;
- ❑ intégrer des objectifs, des cibles et des indicateurs sensibles au genre dans le cadre logique et le cadre de résultats du PIET 3 ;
- ❑ promouvoir une participation inclusive des parties prenantes, y compris des représentants des groupes vulnérables, lors des consultations centrales et déconcentrées.

Cette approche permet de garantir que le PIET 3 et les mécanismes de pilotage associés contribuent effectivement à la réduction des inégalités et à l'amélioration de l'équité du système éducatif.

2.6.2 Utilisation des données probantes pour la prise de décision

Le programme repose sur une approche fondée sur l'utilisation systématique des données et des évidences pour éclairer la prise de décision, la planification et le pilotage du secteur éducatif. Concrètement, cette approche se traduit par :

- ❑ la mobilisation et l'analyse des données existantes issues des systèmes nationaux (SIGE, examens, données financières, études sectorielles) et des projets en cours (PRET, SMARTED, autres PTF) ;
- ❑ le renforcement des capacités des équipes centrales et déconcentrées à analyser, interpréter et utiliser ces données dans les processus de planification et de suivi ;
- ❑ l'intégration des résultats des analyses dans la formulation des politiques, des stratégies et des priorités du PIET 3 ;
- ❑ le développement d'outils simples et opérationnels (tableaux de bord, matrices de suivi) facilitant l'appropriation et l'utilisation des données par les décideurs.

Cette approche vise à ancrer durablement une culture de la décision fondée sur les données au sein du MENPC.

2.6.3 Pilotage axé sur les résultats et redevabilité

Le programme adopte une approche de pilotage axé sur les résultats, en mettant l'accent sur la définition claire des résultats attendus, le suivi régulier de leur atteinte et l'utilisation des informations de suivi pour ajuster les actions et améliorer la performance sectorielle.

Cette approche se matérialise par :

- ❑ l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de suivi-évaluation du PIET 3, aligné sur les exigences du GPE et les besoins nationaux ;
- ❑ la définition d'indicateurs clairs et mesurables, reliés aux priorités du PIET 3 et aux déclencheurs du Pacte de Partenariat ;
- ❑ la mise en place de mécanismes réguliers de suivi et de revue de la performance (revues trimestrielles, revues sectorielles conjointes) ;
- ❑ le renforcement de la redevabilité vis-à-vis des parties prenantes nationales et des partenaires techniques et financiers.

Cette approche contribue à améliorer la transparence, la redevabilité et l'efficacité de l'action publique dans le secteur éducatif.

2.6.4 Renforcement durable des capacités institutionnelles

Enfin, le programme privilégie une approche de renforcement durable des capacités, visant à assurer l'appropriation nationale et la pérennité des acquis au-delà de la durée du financement SCG.

Cette approche repose sur :

- ❑ un accompagnement ciblé et progressif des directions clés du MENPC, à travers du coaching, de l'assistance technique et un appui méthodologique adapté ;
- ❑ le renforcement des capacités aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré, afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de la mise en œuvre des politiques ;
- ❑ l'intégration des outils, procédures et mécanismes développés dans les dispositifs institutionnels existants ;
- ❑ la capitalisation des bonnes pratiques et des enseignements tirés de la mise en œuvre du programme.

Cette approche vise à renforcer durablement la capacité du MENPC à piloter le secteur éducatif de manière autonome, efficace et orientée vers les résultats.

En combinant ces approches transversales, le PReCET garantit que les activités mises en œuvre ne se limitent pas à des appuis ponctuels, mais contribuent à une transformation structurelle des capacités du système éducatif, en appui direct à la mise en œuvre du PIET 2025-2030 et de la Réforme prioritaire du Pacte de Partenariat.

2.7 Principes directeurs ayant guidé la conception du programme

La conception du PReCET repose sur un ensemble de principes directeurs interdépendants visant à garantir sa pertinence stratégique, sa cohérence avec les orientations du Partenariat mondial pour l'éducation et son alignement étroit avec les priorités nationales du secteur de l'éducation.

Ces principes traduisent la vocation spécifique du financement pour le renforcement des capacités du système, en tant qu'instrument destiné à lever les contraintes systémiques identifiées, à renforcer les facteurs favorables les plus critiques et à créer les conditions institutionnelles, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre effective des réformes sectorielles. À ce titre, le programme est explicitement conçu pour soutenir la Réforme prioritaire définie dans le Pacte de Partenariat, en agissant sur les fonctions transversales de planification, de coordination, de financement et de pilotage, sans se substituer aux projets d'investissement.

La conception du programme est également guidée par un principe fort de complémentarité et de synergie avec les projets en cours ou envisagés dans le secteur de l'éducation, notamment le PRET et le projet SMARTED, afin de maximiser l'effet levier des investissements existants, d'éviter toute duplication et de renforcer la durabilité des systèmes et mécanismes soutenus.

Par ailleurs, le programme reflète de manière directe les priorités exprimées par le MENPC et ses partenaires, en mettant l'accent sur les domaines jugés les plus structurants pour la gouvernance et la performance du secteur : évaluation et préparation du plan sectoriel, coordination sectorielle, alignement des financements, pilotage budgétaire axé sur les résultats, et suivi de la performance.

Enfin, la conception du programme repose sur une approche intégrée, réaliste et proportionnée, couvrant l'ensemble du cycle sectoriel et tenant compte des capacités institutionnelles existantes ainsi que de l'enveloppe financière du SCG. Cette approche vise à garantir que les activités retenues produisent des effets structurants et durables, contribuant à une transformation progressive, mais tangible des capacités du système éducatif tchadien.

2.7.1 Alignement stratégique du programme avec le Pacte de partenariat

Le Pacte de partenariat du Tchad constitue le cadre stratégique de référence pour la transformation du système éducatif, avec une réforme prioritaire clairement définie autour de l'amélioration de la qualité et de la prestation des enseignants, dans une perspective d'équité, de résilience et d'amélioration des apprentissages fondamentaux. Cette réforme s'inscrit explicitement dans le prolongement du PIET 2 et dans la préparation du prochain plan sectoriel, en mettant l'accent sur le renforcement du pilotage, de la coordination et des capacités institutionnelles nécessaires à une mise en œuvre efficace et durable du changement systémique.

Dans ce cadre, le PReCET se positionne comme un instrument d'appui transversal et catalytique au Pacte. Il ne finance pas directement les interventions au cœur de la réforme prioritaire (enseignants), mais vise à lever les contraintes systémiques

identifiées qui conditionnent la réussite de cette réforme. Il contribue ainsi à créer un environnement institutionnel, technique et financier plus favorable à la transformation recherchée.

Concrètement, le PReCET soutient la mise en œuvre du Pacte à travers :

- ❑ le renforcement de la production et de l'utilisation d'évidences (diagnostics sectoriels, analyses thématiques, analyses d'efficience et d'équité des dépenses), indispensables pour affiner les choix stratégiques et suivre les progrès de la réforme prioritaire ;
- ❑ l'élaboration participative du PIET 3, qui constitue l'instrument de traduction opérationnelle du Pacte, en veillant à l'alignement des objectifs, des axes stratégiques et du cadre de résultats avec la réforme prioritaire ;
- ❑ l'appui au dialogue sectoriel et aux revues conjointes, y compris la revue à mi-parcours du Pacte, afin de renforcer les mécanismes de redevabilité, d'apprentissage collectif et d'ajustement des politiques ;
- ❑ le renforcement du pilotage budgétaire et financier (CDMT, budget programme, suivi de la performance), condition essentielle pour aligner les ressources nationales et extérieures sur les priorités du Pacte et améliorer l'efficacité de la dépense publique.

À travers ces leviers, le PReCET contribue directement aux engagements du Pacte relatifs à l'alignement des partenaires, à la coordination des interventions et à la création d'une dynamique de synergie autour de la réforme prioritaire, sans duplication avec les projets d'investissement en cours ou en préparation

2.7.2 Ciblage des obstacles identifiés dans l'analyse des facteurs favorables

L'évaluation des facteurs favorables réalisée par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI/ITAP) met en évidence plusieurs contraintes systémiques susceptibles d'entraver la transformation du système éducatif tchadien, avec des niveaux de priorité différenciés selon les domaines analysés. Le PReCET est explicitement conçu pour répondre à ces contraintes, en ciblant prioritairement les facteurs jugés moyens à élevés

2.7.2.1 Données, analyses et utilisation des évidences (priorité moyenne)

Le GCTI reconnaît l'existence d'un SIGE fonctionnel et de sources de données pertinentes (SIGE, PASEC, MICS), tout en soulignant des faiblesses importantes en matière d'analyses approfondies, d'exploitation des données par le MENPC et de compréhension des causes profondes des faibles performances du système

Le PReCET répond directement à cette contrainte à travers :

- ❑ la réalisation d'études analytiques ciblées (équité, apprentissages, vulnérabilités, efficacité des dépenses) ;
- ❑ le renforcement des capacités nationales et déconcentrées en analyse et utilisation des données ;
- ❑ l'intégration systématique des résultats analytiques dans les processus de planification, de budgétisation et de revue sectorielle.

2.7.2.2 Planification sectorielle et intégration du genre (priorité moyenne)

L'évaluation souligne les limites de la planification antérieure (PIET 1), les difficultés de mise en œuvre du PTAB et l'insuffisante intégration opérationnelle du genre dans les politiques éducatives

Le PReCET contribue à lever ces contraintes en appuyant :

- ❑ un processus rigoureux, participatif et outillé d'élaboration du PIET 3, fondé sur des simulations financières réalistes ;
- ❑ l'intégration structurée du genre dans les diagnostics, les orientations stratégiques, le cadre de résultats et les indicateurs du plan sectoriel ;
- ❑ la consolidation des liens entre planification stratégique, programmation triennale et budgétisation annuelle.

2.7.2.3 Coordination sectorielle et financements extérieurs (priorité élevée)

Le GCTI identifie la faible coordination des financements extérieurs, leur caractère largement hors budget et l'absence de mécanismes d'alignement comme un facteur favorable à priorité élevée, constituant un risque majeur pour l'efficacité de l'aide et la transformation du système.

Le PReCET apporte une réponse directe et structurée à cette contrainte à travers :

- ❑ la cartographie exhaustive des appuis des partenaires techniques et financiers ;
- ❑ une étude de faisabilité des modalités d'harmonisation et d'alignement des financements extérieurs ;
- ❑ l'élaboration d'une feuille de route nationale d'alignement, coconstruite avec le MENPC et les PTF, en cohérence avec les engagements du Pacte.

2.7.2.4 Financement national, équité et efficacité (priorité élevée)

L'évaluation met en évidence la faiblesse persistante du financement public de l'éducation, les inégalités d'allocation et les limites de l'efficience de la dépense

Sans se substituer aux réformes macro-budgétaires, le PReCET contribue à renforcer ce facteur favorable en soutenant :

- ❑ le renforcement du CDMT sectoriel et du budget programme, alignés sur les priorités du PIET 3 ;
- ❑ le développement d'outils de pilotage par les résultats, permettant un suivi régulier de la performance, de l'équité et de l'efficience des dépenses ;
- ❑ l'intégration des analyses budgétaires dans le dialogue sectoriel et les revues conjointes.

2.7.3 Complémentarité et synergie avec les projets en cours et envisagés

Le Programme de renforcement des capacités du secteur de l'éducation au Tchad (PReCET) a été conçu selon un principe de complémentarité stricte et de synergie fonctionnelle avec les projets d'investissement en cours ou envisagés dans le secteur de l'éducation, notamment le PRET (financement GPE) et le projet SMARTED (financement BID).

Conformément aux orientations du GPE relatives au financement pour le renforcement des capacités du système, le PReCET ne finance ni des investissements matériels, ni des activités de mise en œuvre directe de services éducatifs. Il se concentre exclusivement sur le renforcement des capacités institutionnelles, des processus, des mécanismes de coordination et des fonctions de pilotage, qui conditionnent l'efficacité, la durabilité et l'impact des projets d'investissement.

2.7.3.1 Complémentarité fonctionnelle avec le PRET

Le PRET constitue un projet d'investissement majeur visant à renforcer des composantes clés du système éducatif, notamment à travers l'appui aux enseignants, aux infrastructures et aux systèmes d'information (dont le SIGE).

Le PReCET vient en appui complémentaire, en agissant sur les fonctions systémiques suivantes :

- ❑ l'utilisation stratégique des données produites ou renforcées par le PRET (SIGE, données administratives, données d'examens) à des fins d'analyse, de planification et de pilotage ;
- ❑ l'intégration des enseignements et résultats du PRET dans les analyses sectorielles, l'évaluation du PIET 2 et la préparation du PIET 3 ;
- ❑ le renforcement des mécanismes de coordination sectorielle et de dialogue politique, permettant d'inscrire le PRET dans une vision sectorielle cohérente et partagée ;
- ❑ le suivi de la performance sectorielle et des engagements du Pacte de Partenariat, auxquels le PRET contribue indirectement.

Ainsi, le SCG maximise l'effet levier du PRET, en renforçant la capacité du MENPC à piloter, coordonner et capitaliser sur les investissements réalisés.

2.7.3.2 Complémentarité fonctionnelle avec le projet SMARTED

Le projet SMARTED, financé par la Banque Islamique de Développement, vise principalement le développement et la modernisation de solutions numériques et de systèmes structurants pour le secteur éducatif.

Le PReCET s'inscrit en complémentarité directe avec SMARTED, en se concentrant sur :

- ❑ le renforcement des capacités humaines et institutionnelles nécessaires à l'exploitation effective des outils et systèmes développés ;
- ❑ l'intégration des données issues des systèmes soutenus par SMARTED dans les processus de planification sectorielle, de budgétisation et de suivi de la performance ;
- ❑ la consolidation des mécanismes de gouvernance et de coordination autour des systèmes d'information, afin d'éviter leur fragmentation et de renforcer leur appropriation institutionnelle.

Le SCG permet ainsi de sécuriser l'impact et la durabilité des investissements numériques de SMARTED, en veillant à ce qu'ils soient pleinement intégrés dans les processus décisionnels du MENPC.

2.7.3.3 Articulation globale et prévention des chevauchements

De manière transversale, le PReCET :

- ❑ s'appuie sur les produits, outils et systèmes financés par les projets d'investissement, sans en financer le développement ;
- ❑ évite toute duplication en se positionnant exclusivement sur les fonctions de coordination, de planification, d'analyse et de pilotage ;
- ❑ contribue à renforcer la cohérence d'ensemble du portefeuille sectoriel, en inscrivant les différents projets dans un cadre stratégique commun (PIET 3, Pacte de Partenariat).

2.7.4 Approche intégrée couvrant l'ensemble du cycle sectoriel

La conception du PReCET repose sur une approche intégrée couvrant l'ensemble du cycle de gestion sectorielle, depuis l'analyse et la planification stratégique jusqu'au pilotage et au suivi de la performance.

Cette approche vise à éviter des interventions fragmentées ou isolées, en assurant une continuité logique entre :

- ❑ la production d'analyses et d'évidences (diagnostics sectoriels, analyses thématiques, évaluations) ;
- ❑ la traduction stratégique de ces analyses dans le PIET 3, à travers un processus participatif et financièrement soutenable ;
- ❑ la coordination des acteurs et des financements, via les revues conjointes, le GLPE et les mécanismes d'alignement ;
- ❑ le pilotage opérationnel et le suivi des résultats, à travers des outils de suivi, des tableaux de bord et des revues régulières de performance.

Cette couverture complète du cycle sectoriel permet de renforcer la cohérence entre politiques, ressources et résultats, et constitue un facteur clé de durabilité des réformes engagées.

2.7.5 Réalisme, faisabilité et proportionnalité du financement

Enfin, la conception du programme a été guidée par un principe de réalisme et de proportionnalité, tenant compte :

- ❑ de l'enveloppe financière du SCG (1,8 million USD) ;
- ❑ des capacités institutionnelles actuelles du MENPC ;
- ❑ du calendrier de mise en œuvre du financement.
- ❑ Les activités retenues ont été soigneusement sélectionnées afin de privilégier :
- ❑ des interventions à fort effet structurant, plutôt que des actions dispersées ;
- ❑ un nombre limité de livrables clés, directement liés aux priorités nationales ;
- ❑ des modalités d'appui privilégiant l'accompagnement, le coaching et l'appropriation institutionnelle.

Ce principe garantit que le PReCET demeure faisable, crédible et soutenable, tout en maximisant son impact sur le renforcement des capacités du système éducatif.

3. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROGRAMME

3.1 Présentation globale des composantes

Le Programme de Renforcement des Capacités du secteur de l'Éducation au Tchad (PReCET) est structuré autour de trois composantes complémentaires, directement alignées sur les trois guichets du financement pour le renforcement des capacités du système (SCG) du Partenariat mondial pour l'éducation.

Cette structuration vise à couvrir de manière cohérente et intégrée l'ensemble du cycle de gestion sectorielle, depuis la production d'analyses et la planification stratégique, jusqu'à la coordination et l'alignement des financements, puis le pilotage, le suivi de la performance et l'utilisation des données pour la prise de décision.

L'organisation du programme en trois composantes permet ainsi de renforcer simultanément les capacités analytiques, stratégiques, institutionnelles et opérationnelles du secteur, tout en assurant un ancrage institutionnel durable des capacités développées au sein du MENPC et des instances sectorielles de concertation

- Composante 1 : Renforcement de la planification sectorielle, des politiques fondées sur les données et de l'intégration du genre. La Composante 1, rattachée au Guichet 1 du SCG, constitue le socle analytique et stratégique du programme. Elle vise à renforcer les capacités du MENPC à produire, analyser et utiliser des données probantes afin d'élaborer, de manière participative, crédible et soutenable, le Plan intérimaire de l'éducation du Tchad (PIET 2025-2030).

 Cette composante soutient notamment l'évaluation du PIET 2, l'analyse critique des performances passées et la réalisation d'analyses sectorielles et thématiques approfondies portant sur l'équité, les apprentissages, les groupes vulnérables ainsi que l'efficacité et l'équité des dépenses publiques d'éducation. Elle appuie également l'organisation d'un processus inclusif d'élaboration du PIET 3, associant les niveaux central et déconcentré, et intégrant des simulations financières destinées à renforcer la soutenabilité et la crédibilité du plan.

 L'intégration transversale de la dimension genre dans les diagnostics, les priorités, les stratégies et le cadre de résultats constitue un axe structurant de cette composante.

 Dans son ensemble, la Composante 1 permet de doter le secteur éducatif d'un cadre stratégique robuste, fondé sur des évidences, aligné sur la réforme prioritaire du Pacte de Partenariat et apte à guider les décisions politiques et budgétaires.
- Composante 2 : Coordination sectorielle, gestion des financements extérieurs et pilotage budgétaire axé sur les résultats. La Composante 2, alignée sur le Guichet 2 du SCG, vise à renforcer la gouvernance sectorielle à travers une amélioration substantielle de la coordination des acteurs, de l'harmonisation des financements extérieurs et de l'alignement des ressources budgétaires sur les priorités du secteur. Elle appuie l'organisation et l'amélioration qualitative des Revues sectorielles conjointes, en tant qu'espaces centraux de dialogue politique, de redevabilité et de suivi de la performance. Elle soutient également la préparation et la conduite de la Revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat, en articulation étroite avec les revues sectorielles.

La composante contribue en outre au renforcement du Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) et du Secrétariat technique, ainsi qu'à la réalisation d'une étude de faisabilité et d'une cartographie des appuis des partenaires techniques et financiers, en vue d'une meilleure harmonisation et d'un meilleur alignement des financements extérieurs. Ces travaux alimenteront l'élaboration d'une feuille de route nationale d'harmonisation et d'alignement.

Enfin, la Composante 2 appuie le renforcement du CDMT sectoriel, du DPPD et du budget programme, dans une perspective de pilotage budgétaire axé sur les résultats, contribuant ainsi à une utilisation plus efficace, plus stratégique et plus équitable des ressources du secteur.

- Composante 3 : Renforcement institutionnel pour le pilotage, le suivi de la performance et l'utilisation des données. La Composante 3, relevant du Guichet 3 du SCG, vise à renforcer durablement les capacités institutionnelles du MENPC à piloter la mise en œuvre du PIET 3, à suivre la performance sectorielle et à utiliser les données pour éclairer la prise de décision.

 Elle soutient la mise en place et l'opérationnalisation d'un mécanisme national de pilotage du PIET 3, le suivi des priorités stratégiques du MENPC et des engagements du Pacte de Partenariat, ainsi que le développement de tableaux de bord d'aide à la décision axés sur la performance, l'équité et l'efficience.

 La composante appuie également l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de suivi-évaluation du PIET 3, ainsi que le renforcement des capacités des équipes centrales et déconcentrées en analyse, en suivi et en utilisation des données. Elle permet ainsi de consolider les acquis des deux premières composantes et de garantir que les efforts de planification et de coordination se traduisent effectivement par une amélioration mesurable et durable de la performance du système éducatif.

Pris dans leur ensemble, les trois composantes du PReCET forment un dispositif intégré et cohérent de renforcement des capacités du système éducatif. Cette approche permet de dépasser des appuis ponctuels ou fragmentés et de contribuer à une transformation durable des pratiques de planification, de coordination et de pilotage du secteur éducatif tchadien, en complémentarité avec les projets en cours et envisagés.

3.2 Composante 1 : Renforcement de la planification sectorielle, des politiques fondées sur les données et de l'intégration du genre

3.2.1 Objectif de la composante

La Composante 1 vise à renforcer durablement les capacités du MENPC à produire, analyser et utiliser des données probantes afin d'éclairer la prise de décision, d'élaborer des politiques éducatives pertinentes et de conduire un processus crédible, participatif et soutenable d'élaboration du Plan intérimaire de l'éducation du Tchad (PIET 2025-2030).

Elle constitue le socle analytique et stratégique du Programme de Renforcement des Capacités du secteur de l'Éducation au Tchad (PReCET), en cohérence avec le Guichet 1 du financement SCG, la Réforme prioritaire du Pacte de Partenariat et les priorités nationales exprimées par le ministère.

3.2.2 Résultats attendus de la composante

À l'issue de la mise en œuvre de cette composante, les résultats suivants sont attendus :

- ❑ le MENPC dispose d'analyses sectorielles et thématiques robustes, actualisées et partagées, permettant une meilleure compréhension des performances, des inégalités et des contraintes du système éducatif ;
- ❑ les enseignements tirés de la mise en œuvre du PIET 2 sont clairement documentés, analysés et intégrés dans la formulation du PIET 3 ;
- ❑ le PIET 2025-2030 est élaboré selon un processus participatif, fondé sur des données probantes et appuyé par des simulations financières crédibles, renforçant sa faisabilité et sa soutenabilité ;
- ❑ la dimension genre est intégrée de manière transversale et opérationnelle dans les diagnostics, les priorités stratégiques et le cadre de résultats du plan sectoriel.

3.2.3 Sous-composante 1.1 : Diagnostics sectoriels, études analytiques et production d'évidences

Cette sous-composante vise à renforcer durablement la base analytique du secteur éducatif, afin d'éclairer la planification stratégique, le pilotage des politiques publiques et le dialogue sectoriel.

Elle comprend notamment :

- ❑ l'évaluation du PIET 2, portant sur la pertinence des orientations, le niveau de mise en œuvre, les résultats atteints et les principaux facteurs de performance ou de blocage, avec une attention particulière portée aux dimensions d'équité, d'efficacité et de faisabilité ;
- ❑ la réalisation d'analyses thématiques approfondies, notamment sur les inégalités d'accès, de rétention et de réussite scolaire, les résultats d'apprentissage et leurs déterminants, ainsi que les situations des groupes vulnérables, y compris les filles, les enfants réfugiés et déplacés internes ;
- ❑ une analyse de l'efficacité et de l'équité des dépenses éducatives, visant à examiner l'allocation et l'utilisation des ressources publiques au regard des priorités sectorielles et des besoins identifiés ;
- ❑ une analyse spécifique de la politique enseignante, en complément des appuis opérationnels en cours dans le cadre du PRET. Si ces appuis contribuent au renforcement des dispositifs de gestion des enseignants (gestion des paiements, planification des effectifs, mécanismes d'affectation, suivi de la présence et incitations à la performance), ils ne couvrent pas nécessairement l'ensemble des dimensions analytiques permettant d'apprécier de manière intégrée les enjeux du système. L'analyse proposée visera ainsi à consolider les diagnostics existants et à examiner de manière systémique les questions liées au recrutement, au déploiement, à l'équité dans la répartition des enseignants et à l'efficacité des dispositifs de gestion. Elle permettra d'identifier les principaux déséquilibres et de formuler des orientations stratégiques pour le prochain plan sectoriel ;
- ❑ la diffusion et la discussion des résultats analytiques à travers des ateliers techniques, afin de favoriser leur appropriation par les directions concernées et leur utilisation effective dans les processus de planification et de décision.

Cette sous-composante contribue directement à renforcer l'utilisation des données probantes dans la formulation et l'ajustement des politiques éducatives.

Il faut noter que l'analyse des résultats d'apprentissage et de leurs déterminants s'inscrit dans un contexte de renforcement progressif du système national d'évaluation des acquis scolaires, appuyé notamment dans le cadre du PRET. Le Tchad s'est doté d'un dispositif institutionnel dédié (DEOVS, DNEAS) ainsi que d'une Stratégie Nationale d'Évaluation des Acquis Scolaires, et a conduit une première évaluation nationale en 2022.

Le PRET appuie la consolidation de ce dispositif, notamment à travers la réalisation de nouvelles évaluations nationales et la participation du Tchad au PASEC 2024. Dans ce contexte, l'analyse prévue dans le cadre du programme vise à exploiter les résultats des différentes évaluations dans une perspective sectorielle. Elle s'appuiera sur les données issues des évaluations nationales, les résultats du PASEC, ainsi que les données administratives (SIGE, examens nationaux, etc.). Elle permettra notamment de croiser les résultats d'apprentissage avec les caractéristiques du système éducatif, les disparités territoriales et les conditions d'enseignement, afin d'identifier des leviers d'action directement mobilisables dans le cadre de l'élaboration du prochain plan sectoriel.

3.2.4 Sous-composante 1.2 : Élaboration participative du PIET 2026-2030

Cette sous-composante soutient l'ensemble du processus d'élaboration du PIET 3, en veillant à sa cohérence stratégique, à sa faisabilité financière et à son appropriation par les parties prenantes nationales.

Elle comprend notamment :

- ❑ l'organisation d'un atelier de cadrage visant à définir la méthodologie, les axes prioritaires et le calendrier d'élaboration du PIET 3 ;
- ❑ la conduite de consultations centrales et déconcentrées, associant les directions du MENPC, les services déconcentrés, les partenaires techniques et financiers ainsi que les autres parties prenantes concernées ;
- ❑ le développement et l'utilisation de simulations financières, permettant d'estimer les coûts des options stratégiques, d'analyser les écarts de financement et de renforcer la soutenabilité du plan ;
- ❑ la rédaction, la relecture technique, la validation et l'appui à l'endossement national du PIET 3, en conformité avec les exigences nationales et les standards du GPE.

Cette sous-composante vise à doter le secteur éducatif d'un plan stratégique crédible et mobilisateur, aligné sur la Réforme prioritaire du Pacte de Partenariat.

3.2.5 Sous-composante 1.3 : Renforcement de l'intégration du genre dans les politiques éducatives

Cette sous-composante vise à renforcer l'intégration effective de la dimension genre dans les politiques éducatives, en cohérence avec les orientations nationales et les engagements internationaux du Tchad.

Elle appuie notamment :

- ❑ la réalisation d'analyses sexo-spécifiques portant sur l'accès, la rétention, les apprentissages et les facteurs de vulnérabilité, afin d'identifier les contraintes spécifiques affectant les filles et les garçons ;
- ❑ l'intégration systématique du genre dans les diagnostics, les axes stratégiques, les objectifs et le cadre de résultats du PIET 3 ;
- ❑ l'élaboration d'un guide simplifié d'intégration du genre dans la planification sectorielle, destiné à appuyer les équipes du MENPC dans les futurs exercices de planification.

Cette approche vise à garantir que les politiques éducatives contribuent de manière tangible à la réduction des inégalités de genre et à l'amélioration de l'équité du système éducatif.

Complémentarité avec les projets en cours et séquencement

La Composante 1 est conçue en stricte complémentarité avec les projets d'investissement en cours, notamment le PRET et le projet SMARTED, qui soutiennent le développement de systèmes, d'outils et d'infrastructures sectorielles. Le financement SCG, à travers le PReCET, se concentre sur le renforcement des capacités analytiques, stratégiques et institutionnelles, en s'appuyant sur les données, systèmes et outils existants, sans financer leur développement. Cette articulation permet de maximiser les synergies, d'éviter les chevauchements et de renforcer la durabilité des investissements réalisés.

La mise en œuvre de la Composante 1 repose sur un séquencement logique et progressif, articulé autour de deux phases principales, permettant d'assurer une continuité entre les travaux analytiques, l'évaluation du PIET 2 et l'élaboration du PIET 2026–2030.

- ❑ La première phase (année 1), portée par la sous-composante 1.1, est consacrée à la production des diagnostics sectoriels et à l'évaluation du PIET 2. Elle inclut la réalisation d'analyses approfondies portant notamment sur les inégalités d'accès, de rétention et d'achèvement, les résultats d'apprentissage et leurs déterminants, la situation des groupes vulnérables, ainsi que l'efficacité et l'équité des dépenses d'éducation. Ces travaux permettent de produire un socle analytique solide et partagé.
- ❑ La deuxième phase (année 2), correspondant à la sous-composante 1.2, s'appuie directement sur ces résultats pour conduire l'élaboration participative du PIET 2026–2030, à travers des ateliers, des consultations et des travaux techniques visant à définir les priorités, les axes stratégiques et le cadre de résultats du plan.
- ❑ La sous-composante 1.3 intervient de manière transversale sur l'ensemble du processus, en veillant à l'intégration progressive des enjeux d'équité et de genre dans les diagnostics, les orientations stratégiques et les outils de planification.

Ce séquencement garantit la cohérence du processus de planification sectorielle, en assurant un ancrage analytique rigoureux, une appropriation participative et une prise en compte effective des enjeux d'équité.

Approche d'accompagnement

L'approche d'accompagnement retenue pour l'évaluation du PIET 2 et l'élaboration du PIET 2026–2030 repose sur un dispositif combinant appui technique, concertation institutionnelle et participation élargie des acteurs.

Elle ne se limite pas à la mobilisation de consultants, mais s'appuie sur une articulation entre expertise technique ciblée, ateliers de conception et de validation, ainsi que des consultations impliquant les niveaux central et déconcentré. Les ateliers de conception et les ateliers techniques permettent de structurer collectivement les orientations du plan, tandis que les consultations élargies assurent la prise en compte des réalités opérationnelles et renforcent l'appropriation par les acteurs du système éducatif.

Cet ancrage participatif est explicitement inscrit dans la sous-composante 1.2 (élaboration participative du PIET 2026–2030) et se traduit concrètement dans la programmation des activités et du budget.

Cette approche tire les enseignements des exercices précédents de planification sectorielle, notamment en ce qui concerne la nécessité de renforcer la participation des acteurs nationaux et l'ancrage institutionnel du processus.

En complément, le programme prévoit un arrimage explicite entre les travaux de modélisation du plan sectoriel et les outils de programmation budgétaire, en particulier le CDMT, le DPPD et le budget programme. Cet arrimage vise à assurer la cohérence entre les priorités stratégiques définies dans le plan et leur traduction opérationnelle et financière dès les premières années de mise en œuvre.

3.3 Composante 2 : Coordination sectorielle, gestion des financements extérieurs et pilotage budgétaire axé sur les résultats

3.3.1 Objectif de la composante

La Composante 2 vise à renforcer les capacités du MENPC et des instances de coordination sectorielle à assurer une gouvernance plus efficace, plus cohérente et plus alignée du secteur de l'éducation, en améliorant la coordination des acteurs, l'harmonisation des financements extérieurs et l'alignement des ressources budgétaires sur les priorités sectorielles.

Alignée sur le Guichet 2 du financement SCG, cette composante contribue à renforcer les mécanismes de dialogue sectoriel, de redevabilité et de pilotage budgétaire, afin de favoriser une utilisation plus stratégique, plus efficiente et plus équitable des ressources du secteur éducatif.

3.3.2 Résultats attendus de la composante

À l'issue de la mise en œuvre de cette composante, les résultats suivants sont attendus :

- ❑ les Revues sectorielles conjointes sont organisées de manière régulière, mieux préparées et davantage orientées vers l'analyse des résultats et la prise de décisions stratégiques ;
- ❑ la Revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat est conduite de manière structurée, en articulation avec les revues sectorielles, et permet un suivi effectif des engagements pris ;

- ❑ les capacités de coordination du GLPE et du Secrétariat technique sont renforcées, favorisant un dialogue plus structuré entre le MENPC et les partenaires techniques et financiers ;
- ❑ une cartographie actualisée des appuis des partenaires et une analyse de faisabilité des options d'harmonisation et d'alignement des financements extérieurs sont disponibles et partagées ;
- ❑ une feuille de route nationale d'harmonisation et d'alignement des financements extérieurs est élaborée et validée ;
- ❑ le CDMT sectoriel, le DPPD et le budget programme du MENPC sont renforcés et davantage alignés sur les priorités du PIET 3, dans une perspective de pilotage budgétaire axé sur les résultats.

3.3.3 Sous-composante 2.1 : Coordination sectorielle et revues conjointes

Cette sous-composante vise à renforcer les mécanismes de coordination et de dialogue sectoriel, en positionnant les Revues sectorielles conjointes comme des espaces centraux de suivi de la performance, de redevabilité mutuelle et d'orientation stratégique du secteur.

Elle appuie notamment :

- ❑ la préparation méthodologique et technique des revues sectorielles conjointes, incluant la consolidation des données, l'analyse des performances et la formulation de recommandations opérationnelles ;
- ❑ l'organisation et le suivi des revues, en veillant à une participation effective des différentes parties prenantes et à l'appropriation des conclusions ;
- ❑ la préparation et la conduite de la revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat, à travers un dispositif structuré en trois étapes complémentaires : (i) une étape de préparation technique et de collecte comprenant notamment l'élaboration du cadre méthodologique, la collecte des données et le renseignement du questionnaire de suivi du Pacte ; (ii) une étape d'analyse et de consolidation des résultats, aboutissant à l'élaboration d'un rapport provisoire de la revue à mi-parcours ; et (iii) une étape de finalisation, de validation et de diffusion, comprenant la production du rapport final, la formulation des recommandations. Les résultats de cette revue ont vocation à alimenter le dialogue sectoriel et à être valorisés dans le cadre du processus de consultation nationale pour l'élaboration du prochain plan sectoriel, notamment à travers un événement de haut niveau dédié au partage des travaux analytiques du secteur.
- ❑ le renforcement du fonctionnement du GLPE et du Secrétariat technique, afin d'améliorer la coordination, le partage de l'information et le suivi des engagements.

Le financement des revues sectorielles conjointes s'inscrit dans une logique de complémentarité avec le PRET. Dans ce cadre, le PRET assure le financement principal des revues sur la période 2026–2028, avec un niveau de financement ajusté pour tenir compte des coûts réels et des exigences de qualité. Le PReCET intervient de manière complémentaire en 2028 afin de renforcer certaines dimensions qualitatives des revues,

notamment en matière d'appui méthodologique et d'analyse. À l'issue du PRET, le PReCET prend en charge l'intégralité du financement de la revue sectorielle prévue en 2029.

Cette sous-composante contribue ainsi à renforcer la gouvernance sectorielle et à institutionnaliser des pratiques de dialogue fondées sur les résultats, en assurant une articulation efficace et complémentaire des différents instruments de pilotage sectoriel.

3.3.4 Sous-composante 2.2 : Harmonisation et alignement des financements extérieurs

Cette sous-composante vise à améliorer la cohérence et l'efficacité de l'aide extérieure au secteur de l'éducation, conformément aux engagements du Pacte de Partenariat.

Elle comprend notamment :

- la réalisation d'une étude de faisabilité analysant les modalités institutionnelles, fiduciaires et opérationnelles d'harmonisation et d'alignement des financements extérieurs ;
- la mise à jour et la consolidation d'une cartographie des appuis des partenaires techniques et financiers, couvrant les interventions en cours et envisagées ;
- l'analyse des chevauchements, des lacunes et des opportunités de synergie entre les différents appuis ;
- l'élaboration, de manière concertée avec le MENPC et les partenaires, d'une feuille de route nationale d'harmonisation et d'alignement, définissant des actions prioritaires et des étapes de mise en œuvre.

Cette sous-composante permet de renforcer la prévisibilité, la complémentarité et l'alignement des financements extérieurs sur les priorités sectorielles.

3.3.5 Sous-composante 2.3 : Renforcement du CDMT sectoriel et du budget programme pour un pilotage axé sur les résultats

Cette sous-composante vise à renforcer les capacités du MENPC à traduire les priorités stratégiques du PIET 3 en cadres budgétaires crédibles et orientés vers les résultats.

Elle appuie notamment :

- le renforcement des cadres méthodologiques et des outils liés au CDMT sectoriel et au DPPD ;
- l'élaboration et l'actualisation du CDMT sectoriel en cohérence avec les priorités du PIET 3 et les plafonds budgétaires nationaux ;
- le renforcement du budget programme, incluant l'alignement des programmes, actions et indicateurs de performance avec le cadre de résultats sectoriel ;
- le développement de pratiques de suivi de l'exécution budgétaire et d'analyse de l'efficacité des dépenses, en lien avec les revues sectorielles.

Cette sous-composante contribue à instaurer une culture de pilotage budgétaire fondé sur les résultats au sein du secteur éducatif.

3.4 Composante 3 : Renforcement institutionnel pour le pilotage, le suivi de la performance et l'utilisation des données

3.4.1 Objectif de la composante

La Composante 3 vise à renforcer durablement les capacités institutionnelles du MENPC à piloter la mise en œuvre du PIET 3, à suivre la performance du système éducatif et à utiliser les données de manière systématique pour éclairer la prise de décision.

Alignée sur le Guichet 3 du financement SCG, cette composante permet de consolider les acquis des deux premières composantes et d'assurer que les efforts de planification et de coordination se traduisent par des améliorations mesurables et durables de la performance du secteur.

3.4.2 Résultats attendus de la composante

À l'issue de la mise en œuvre de cette composante, les résultats suivants sont attendus :

- ❑ un mécanisme national de pilotage du PIET 3 est opérationnel et fonctionnel ;
- ❑ les priorités stratégiques du MENPC et les engagements du Pacte de Partenariat font l'objet d'un suivi régulier et structuré ;
- ❑ des tableaux de bord d'aide à la décision, intégrant des dimensions de performance, d'équité et d'efficience, sont développés et utilisés ;
- ❑ un cadre de suivi-évaluation du PIET 3 est élaboré et mis en œuvre ;
- ❑ les capacités des équipes centrales et déconcentrées en analyse, en suivi et en utilisation des données sont renforcées.

3.4.3 Sous-composante 3.1 : Pilotage institutionnel du PIET 3

Cette sous-composante appuie la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif institutionnel de pilotage du PIET 3, incluant des mécanismes de coordination, de suivi et de prise de décision.

Elle soutient notamment :

- ❑ la définition des rôles et responsabilités des différentes directions et instances impliquées dans la mise en œuvre du PIET 3 ;
- ❑ l'organisation de routines de suivi et de revues internes ;
- ❑ l'appui au suivi des priorités stratégiques du MENPC et des engagements du Pacte de Partenariat.

3.4.4 Sous-composante 3.2 : Capacités en analyse et utilisation des données

Cette sous-composante vise à renforcer les capacités techniques des équipes du MENPC, aux niveaux central et déconcentré, en matière d'analyse, d'interprétation et d'utilisation des données.

Elle appuie notamment :

- ❑ le renforcement des compétences en analyse des données relatives à l'équité, aux apprentissages et aux finances ;

- ❑ le développement et l'utilisation de tableaux de bord analytiques pour appuyer la prise de décision ;
- ❑ des actions de coaching et d'accompagnement ciblées au profit des équipes provinciales.

3.4.5 Sous-composante 3.3 : Suivi axé sur les résultats et apprentissage sectoriel

Cette sous-composante vise à renforcer les pratiques de suivi axé sur les résultats et d'apprentissage institutionnel au sein du secteur éducatif.

Elle comprend :

- ❑ l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de suivi-évaluation du PIET 3 ;
- ❑ le suivi des indicateurs clés liés aux priorités sectorielles et aux engagements du Pacte de Partenariat ;
- ❑ l'intégration des résultats du suivi dans les revues sectorielles et les processus de décision.

Complémentarité avec les projets en cours

La Composante 3 est conçue en complémentarité avec les projets d'investissement, tels que le PRET et le projet SMARTED, qui appuient le développement de systèmes d'information et d'infrastructures. Le PReCET se concentre sur le renforcement des capacités institutionnelles, analytiques et organisationnelles nécessaires à l'utilisation effective de ces systèmes pour le pilotage et la prise de décision.

4. SUIVI, ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE DU PReCET

4.1 Finalité et principes du dispositif de suivi-évaluation-apprentissage

Le dispositif de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) du PReCET est conçu comme un instrument central de pilotage, de redevabilité et d'apprentissage institutionnel, au service de la mise en œuvre efficace des activités de renforcement des capacités du système éducatif tchadien financées par le programme.

Conformément aux Directives du Partenariat mondial pour l'éducation relatives au financement pour le renforcement des capacités du système, le dispositif MEL du PReCET vise avant tout à suivre les résultats intermédiaires liés au renforcement des capacités, notamment l'amélioration des processus de planification, de coordination, de suivi sectoriel et d'utilisation des données, en appui à la réforme prioritaire du Pacte de Partenariat.

Le dispositif repose sur les principes suivants :

- ❑ un alignement étroit avec la théorie du changement du PReCET, le Pacte de Partenariat et le Plan intérimaire de l'éducation du Tchad ;
- ❑ une articulation explicite entre activités mises en œuvre, livrables produits et résultats attendus, garantissant la cohérence entre le budget et le cadre des résultats ;
- ❑ l'intégration du suivi du PReCET dans les mécanismes sectoriels existants, afin d'éviter la création de dispositifs parallèles ;
- ❑ une approche orientée vers l'apprentissage, l'adaptation et l'amélioration continue, en soutien au dialogue sectoriel et à la prise de décision fondée sur des données probantes.

4.2 Cadre des résultats du PReCET intégré au dispositif MEL

4.2.1 Logique et portée du cadre des résultats

Le cadre des résultats du PReCET traduit les objectifs et la structure opérationnelle du programme en un ensemble cohérent de résultats attendus, d'indicateurs et de sources de vérification, directement dérivés des activités prévues et budgétées.

Compte tenu de la nature du financement SCG, le cadre des résultats se concentre sur :

- ❑ le renforcement des capacités institutionnelles du MENPC et des acteurs sectoriels ;
- ❑ l'amélioration de la qualité et de l'utilisation des outils, mécanismes et processus sectoriels ;
- ❑ l'ancrage de pratiques durables de planification, de coordination, de suivi et d'apprentissage.

Il ne vise pas à mesurer les impacts finaux sur l'accès ou les résultats d'apprentissage, lesquels relèvent du suivi du plan sectoriel et de la réforme prioritaire, mais à documenter les progrès réalisés en matière de capacités du système, condition essentielle à la transformation durable du secteur.

4.2.2 Résultat de niveau programme

Au niveau global, le PReCET poursuit le résultat suivant : les capacités du système éducatif tchadien sont renforcées pour planifier, coordonner, piloter et suivre plus efficacement la mise en œuvre de la réforme prioritaire du Pacte de Partenariat.

Ce résultat est suivi à travers des indicateurs relatifs à :

- ❑ l'utilisation effective des livrables du PReCET dans les processus sectoriels ;
- ❑ le fonctionnement renforcé des mécanismes de coordination et de suivi ;
- ❑ l'intégration des enseignements tirés dans le pilotage et l'ajustement des politiques éducatives.

4.2.3 Résultats et indicateurs par composante

4.2.3.1 Composante 1 : Renforcement de la planification sectorielle, élaboration du PIET 3 et intégration du genre

La Composante 1 vise à renforcer les capacités du MENPC à élaborer un plan sectoriel de l'éducation (PIET 3) crédible, fondé sur des données probantes et intégrant de manière systématique l'égalité de genre, en cohérence avec la réforme prioritaire du Pacte de Partenariat.

Elle couvre les activités relatives à l'élaboration du PIET 3, à la réalisation des analyses et diagnostics nécessaires à la planification sectorielle, ainsi qu'au renforcement de l'intégration du genre dans les politiques, stratégies et outils sectoriels.

- ❑ Résultat attendu : Le MENPC dispose d'un PIET 3 élaboré de manière participative, techniquement solide et intégrant explicitement les dimensions d'égalité de genre, appuyé par des analyses et outils opérationnels.
- ❑ Indicateurs de suivi
 - PIET 3 élaboré, validé techniquement et prêt à être endossé ;
 - cadres stratégiques et programmatiques du PIET 3 intégrant les dimensions d'égalité de genre ;
 - outils et approches méthodologiques développés pour renforcer la planification sensible au genre ;
 - utilisation documentée des analyses et appuis fournis par le PReCET dans le processus d'élaboration du PIET 3.
- ❑ Sources de vérification
 - Documents du PIET 3 (versions de travail et version finale), rapports et notes techniques, outils méthodologiques relatifs au genre, comptes rendus des ateliers et instances de validation.

4.2.3.2 Composante 2 : Renforcement de la coordination sectorielle et de l'alignement des interventions

La Composante 2 vise à renforcer les capacités du MENPC et des acteurs du secteur de l'éducation à assurer une coordination sectorielle plus efficace et un meilleur alignement des interventions et des financements autour des priorités nationales et de la réforme prioritaire.

Elle appuie le fonctionnement et l'animation des cadres de concertation existants, le développement d'outils de suivi et de cartographie des interventions, ainsi que le renforcement des capacités de coordination aux niveaux central et déconcentré.

Résultat attendu : Les mécanismes de coordination sectorielle fonctionnent de manière plus structurée et efficace, permettant un meilleur alignement des acteurs et des ressources autour de la réforme prioritaire.

- ❑ Indicateurs de suivi
 - cadres et mécanismes de coordination sectorielle appuyés et opérationnels ;
 - outils de cartographie et de suivi des interventions et financements développés et utilisés ;
 - amélioration documentée de l'alignement des interventions des partenaires avec les priorités sectorielles ;
 - participation renforcée et structurée des acteurs sectoriels aux cadres de dialogue et de coordination.
- ❑ Sources de vérification
 - Procès-verbaux et rapports de réunions de coordination, outils de cartographie et bases de données sectorielles, rapports de revues sectorielles conjointes, notes de synthèse.

4.2.3.3 Composante 3 : Renforcement des capacités de suivi sectoriel, d'apprentissage et d'adaptation

La Composante 3 vise à renforcer les capacités du système éducatif à assurer un suivi sectoriel rigoureux, à analyser régulièrement les progrès réalisés et à utiliser les résultats et les enseignements tirés pour le pilotage et l'ajustement des politiques et interventions.

Elle appuie le renforcement des dispositifs de suivi existants, la préparation et l'exploitation des revues sectorielles conjointes, ainsi que la capitalisation et la diffusion des enseignements tirés.

Résultat attendu : Les capacités du système éducatif à suivre les progrès, analyser les résultats et ajuster les orientations sectorielles sont renforcées.

- ❑ Indicateurs de suivi
 - dispositifs et outils de suivi sectoriel renforcés et effectivement utilisés ;
 - revues sectorielles conjointes préparées et organisées sur la base d'analyses renforcées ;
 - résultats du suivi et des revues sectorielles utilisés pour informer les décisions et ajuster les orientations ;
 - enseignements tirés et recommandations documentés et diffusés.
- ❑ Sources de vérification
 - Rapports de suivi sectoriel, tableaux de bord, rapports et comptes rendus des revues sectorielles, notes de capitalisation et de recommandations.

Les indicateurs de résultats retenus pour le PReCET sont regroupés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : PReCET : Cadre de résultats

Niveau de résultats	*Résultats attendus*	*Indicateurs de résultats*	*Sources de vérification*
Résultat de niveau programme	Les capacités du système éducatif tchadien sont renforcées pour planifier, coordonner, piloter et suivre plus efficacement la mise en œuvre de la réforme prioritaire du Pacte de Partenariat.	• Livrables du PReCET effectivement utilisés dans les processus de planification, de coordination et de suivi sectoriel	• Documents sectoriels (plans, notes stratégiques, rapports)
		• Mécanismes sectoriels renforcés fonctionnant de manière régulière et structurée	• Rapports de revues sectorielles conjointes
		• Enseignements issus du suivi et des revues sectorielles intégrés dans le pilotage du secteur	• Comptes rendus des instances de pilotage
Composante 1 : Renforcement de la planification sectorielle, des politiques fondées sur les données et de l'intégration du genre	Les capacités du MENPC sont renforcées pour élaborer un PIET 3 crédible, fondé sur des données probantes et intégrant de manière systématique l'égalité de genre.	• PIET 3 élaboré de manière participative, techniquement validé et prêt à être endossé	• Document du PIET 3 (versions de travail et version finale)
		• Cadres stratégiques et programmatiques du PIET 3 intégrant explicitement les dimensions d'égalité de genre	• Rapports et notes techniques d'appui à la planification
		• Outils et approches méthodologiques développés pour renforcer la planification sensible au genre	• Outils méthodologiques et cadres relatifs à l'intégration du genre
		• Analyses et études produites dans le cadre du PReCET utilisées dans l'élaboration du PIET 3	• Comptes rendus des ateliers et instances de validation
Composante 2 : Coordination sectorielle, gestion des financements extérieurs et pilotage budgétaire axé sur les résultats	Les mécanismes de coordination sectorielle fonctionnent de manière plus structurée et efficace, permettant un meilleur alignement des acteurs et des ressources autour de la réforme prioritaire.	• Cadres et mécanismes de coordination sectorielle appuyés et opérationnels	• Procès-verbaux et rapports des réunions de coordination
		• Outils de cartographie et de suivi des interventions et financements développés et utilisés par le MENPC	• Outils et bases de données de cartographie des interventions
		• Amélioration documentée de l'alignement des interventions des partenaires avec les priorités sectorielles	• Rapports de revues sectorielles conjointes
		• Participation renforcée et structurée des acteurs sectoriels aux cadres de dialogue et de coordination	• Notes de synthèse et rapports sectoriels
Composante 3 : Renforcement institutionnel pour le pilotage, le suivi de la performance et l'utilisation des données	Les capacités du système éducatif à suivre les progrès, analyser les résultats et ajuster les orientations sectorielles sont renforcées.	• Dispositifs et outils de suivi sectoriel renforcés et effectivement utilisés	• Rapports de suivi sectoriel et tableaux de bord
		• Revues sectorielles conjointes préparées et organisées sur la base d'analyses renforcées	• Rapports et comptes rendus des revues sectorielles conjointes
		• Résultats du suivi et des revues sectorielles utilisés pour informer les décisions et ajuster les orientations	• Notes de capitalisation et de recommandations
		• Enseignements tirés et recommandations documentés et diffusés	• Documents de pilotage sectoriel

4.3 Modalités de collecte, de suivi et de reporting

Le suivi du PReCET s'appuie principalement sur les livrables produits dans le cadre des activités prévues, notamment les rapports d'études et d'analyses, les outils méthodologiques développés, les documents de planification et de cadrage stratégique, ainsi que les comptes rendus des réunions techniques et des revues sectorielles. Ce dispositif est adapté à la nature du programme, qui vise avant tout le renforcement des capacités institutionnelles, l'appui aux processus sectoriels et l'amélioration de l'utilisation des données pour le pilotage.

Le suivi est assuré de manière continue à travers :

- ❑ un suivi opérationnel régulier de l'avancement des activités et de la production des livrables ;
- ❑ des bilans périodiques consolidant l'état d'avancement et les résultats atteints ;
- ❑ une restitution structurée des progrès réalisés dans les cadres de dialogue sectoriel et de revue conjointe.

À l'instar des pratiques mises en œuvre dans les projets sectoriels antérieurs, des réunions techniques régulières seront organisées dans le cadre du Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) afin d'assurer un suivi rapproché de la mise en œuvre, d'identifier les contraintes éventuelles et de convenir des ajustements nécessaires en temps opportun. Ces échanges contribueront également à renforcer l'appropriation des résultats et l'apprentissage collectif autour des réformes appuyées.

Les informations de suivi seront consolidées par les agents partenaires à partir des contributions techniques et financières relatives aux activités dont ils ont la charge. Elles feront l'objet de rapports de progrès consolidés, partagés avec le MENPC et le GLPE, et utilisés pour alimenter les revues sectorielles conjointes ainsi que le suivi des engagements du Pacte de Partenariat.

Ce dispositif de collecte, de suivi et de reporting permet d'assurer une redevabilité claire, une utilisation effective des résultats et un apprentissage institutionnel continu, tout en restant proportionné aux objectifs et à l'ampleur du PReCET.

4.4 Utilisation des résultats et apprentissage

Le dispositif MEL du PReCET est conçu comme un levier d'apprentissage et d'adaptation. Les résultats du suivi sont utilisés pour :

- ❑ appuyer le pilotage stratégique du programme ;
- ❑ alimenter le dialogue sectoriel et les revues conjointes ;
- ❑ ajuster les priorités et modalités d'intervention en fonction des enseignements tirés.

Cette approche contribue à renforcer durablement une culture de l'utilisation des données et des résultats au sein du système éducatif.

Les rapports de suivi, les recommandations issues des revues techniques et sectorielles, ainsi que les enseignements tirés des revues sectorielles conjointes seront systématiquement organisés et rendus accessibles, contribuant à la mise en place d'une base de connaissances du programme et au renforcement des pratiques d'apprentissage institutionnel.

4.5 Articulation avec le suivi du PIET et du Pacte de Partenariat

Le dispositif MEL du PReCET est pleinement articulé avec le système de suivi du PIET et le cadre de suivi-évaluation-apprentissage du Pacte de Partenariat et il renforce les mécanismes existants. Les résultats et enseignements issus du PReCET contribuent ainsi :

- ❑ au suivi des engagements et déclencheurs du Pacte ;
- ❑ à l'amélioration des capacités nationales de pilotage sectoriel ;
- ❑ à la qualité et à la pertinence des revues sectorielles conjointes.

Finalement, il faut signaler qu'une revue à mi-parcours et une évaluation finale indépendante viendront compléter le dispositif MEL du PReCET. Ces exercices viseront à apprécier les progrès réalisés en matière de renforcement des capacités, à documenter les enseignements tirés et à orienter les ajustements nécessaires. Leur financement sera assuré dans le cadre des dépenses encourues par les agents partenaires, conformément aux règles du GPE.

5. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PReCET

5.1 Dispositif institutionnel et pilotage stratégique

La mise en œuvre du PReCET est placée sous la responsabilité du MENPC, qui assure le pilotage stratégique global du programme à travers son Secrétariat général. À ce titre, le Secrétariat général garantit l'alignement du programme avec la réforme prioritaire du Pacte de Partenariat, avec le processus d'élaboration du PIET 3, ainsi qu'avec les priorités nationales de transformation du secteur et coordonne l'implication des directions techniques concernées par les différentes composantes du programme.

Le PReCET s'inscrit dans une logique de continuité des dispositifs institutionnels ayant fait leurs preuves au Tchad dans le cadre des programmes sectoriels appuyés par le GPE. Le montage retenu s'appuie ainsi sur une architecture de gouvernance et de coordination similaire à celle mobilisée pour le projet PRET, qui a lui-même reconduit des mécanismes utilisés dans les projets antérieurs. Cette continuité vise à consolider les acquis, renforcer l'appropriation nationale et éviter la multiplication de dispositifs parallèles.

Le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) joue un rôle central de suivi stratégique, de concertation et de validation. Il constitue le cadre privilégié d'examen des progrès réalisés, de discussion des ajustements et de validation des principales orientations et livrables, notamment ceux liés à la planification sectorielle, à la coordination et au suivi de la réforme prioritaire.

5.2 Modalités de mise en œuvre et rôles des agents partenaires

Le PReCET est mis en œuvre à travers un dispositif conjoint impliquant deux agents partenaires du GPE : l'UNESCO et l'UNICEF. Ce choix s'appuie sur leurs avantages comparatifs, leurs domaines de spécialité et l'expérience accumulée au Tchad dans la mise en œuvre de financements sectoriels, dans une logique de complémentarité et de coopération structurée avec le gouvernement.

La répartition des responsabilités entre les deux agents partenaires est clairement définie dans le budget détaillé du programme et repose sur une logique de complémentarité fonctionnelle :

- UNESCO (900 000 USD) assure principalement les appuis relatifs au Guichet 1, incluant l'évaluation du PIET 2, les analyses sectorielles et thématiques approfondies (notamment l'analyse des inégalités d'accès, de rétention et d'achèvement, l'analyse des résultats d'apprentissage et de leurs déterminants, l'analyse de la situation des groupes vulnérables, l'analyse de l'efficacité et de l'équité des dépenses d'éducation ainsi que le diagnostic analytique de la politique enseignante), l'élaboration participative du PIET 3 (cadrage, consultations, simulations financières, rédaction/validation/endossement) ainsi que le renforcement de l'intégration du genre dans la planification et les politiques éducatives. L'UNESCO contribue également au développement des capacités en analyse et utilisation des données, y compris aux niveaux déconcentrés.
- UNICEF (900 000 USD) assure principalement les appuis relatifs au Guichet 2 et une partie du Guichet 3, couvrant la coordination sectorielle, l'appui aux revues sectorielles conjointes, la revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat, le renforcement du GLPE et du Secrétariat technique, le renforcement des processus de pilotage budgétaire axé sur les résultats (CDMT/budget-programme) ainsi que les activités d'harmonisation et d'alignement des financements extérieurs. L'UNICEF appuie également le pilotage stratégique de la mise en œuvre du PIET 3, le suivi des engagements du Pacte et le renforcement des dispositifs de suivi-évaluation et de reporting.

Tableau 2 : Répartition des composantes (Guichets) et sous composantes par agent partenaire

	(Montants en USD)	Unesco	Unicef	Total
1	**Composante 1 : Renforcement de la planification sectorielle, des politiques fondées sur les données et de l'intégration du genre**	**613 060**		**613 060**
1.1	Diagnostics sectoriels, études analytiques et production d'évidences	210 550		210 550
1.2	Élaboration participative du PIET 2026–2030	327 330		327 330
1.3	Renforcement de l'intégration du genre dans les politiques éducatives	75 180		75 180
2	**Composante 2 : Coordination sectorielle, gestion des financements extérieurs et pilotage budgétaire axé sur les résultats**		**533 450**	**533 450**
2.1	Coordination sectorielle et revues conjointes		388 020	388 020
2.2	Harmonisation et alignement des financements extérieurs		64 860	64 860
2.3	Renforcement du CDMT sectoriel et du budget programme pour un pilotage axé sur les résultats		80 570	80 570
3	**Composante 3 : Renforcement institutionnel pour le pilotage, le suivi de la performance et l'utilisation des données**	**219 440**	**299 050**	**518 490**
3.1	Pilotage stratégique de la mise en œuvre du PIET 3		242 230	242 230
3.2	Capacités en analyse et utilisation des données pour la prise de décision	219 440		219 440
3.3	Suivi axé sur les résultats (PIET 3, Revues sectorielles)		56 820	56 820
Budget total pour les activités des guichets de financement		**832 500**	**832 500**	**1 665 000**
Coûts encourus de l'agent partenaire		**67 500**	**67 500**	**135 000**
	Unesco	67 500		67 500
	Unicef		67 500	67 500
Total général		**900 000**	**900 000**	**1 800 000**

Chaque agent partenaire met en œuvre les activités qui lui sont confiées conformément à ses procédures internes, en étroite collaboration avec le MENPC. Les coûts encourus par les agents partenaires sont intégrés au budget du programme conformément aux règles du GPE.

5.3 Organisation opérationnelle et coordination de la mise en œuvre

La coordination opérationnelle du PReCET repose sur une articulation structurée entre le MENPC (Secrétariat général), les agents partenaires (UNESCO et UNICEF) et les directions techniques concernées. Dans une logique de continuité avec les pratiques de coordination déjà mobilisées dans les programmes sectoriels, le PReCET met en place un dispositif régulier de concertation et de pilotage visant à assurer la cohérence des interventions, l'anticipation des contraintes et l'ajustement des activités.

Les directions techniques du MENPC sont mobilisées en fonction de leurs mandats respectifs, notamment pour :

- ❑ la planification sectorielle et la programmation ;
- ❑ la coordination sectorielle et le dialogue avec les partenaires ;
- ❑ le suivi de la performance, l'analyse des données et l'utilisation des résultats.

Des mécanismes de coordination réguliers sont mis en place entre le Secrétariat général, les agents partenaires et les équipes techniques afin d'assurer :

- ❑ le suivi de l'avancement des activités ;
- ❑ la résolution des contraintes opérationnelles ;
- ❑ l'ajustement des interventions en fonction des enseignements tirés.

À cette fin, il est prévu la tenue d'un comité tripartite de coordination associant le MENPC (Secrétariat général), l'UNESCO et l'UNICEF. Ce comité se réunira au moins une fois par trimestre et constituera l'espace privilégié pour : i) suivre l'état d'avancement des activités, ii) résoudre les difficultés de mise en œuvre, iii) arbitrer les ajustements nécessaires, et iv) préparer la contribution du PReCET aux cadres de revue et de dialogue sectoriel.

En complément, des réunions techniques régulières seront organisées en tant que de besoin avec les directions techniques concernées, afin d'assurer un suivi rapproché des activités, notamment celles liées à l'élaboration du PIET 3, à la coordination sectorielle et au renforcement des capacités au niveau provincial.

5.4 Mise en œuvre au niveau central et provincial

Le PReCET est mis en œuvre au niveau central, tout en incluant des activités structurantes au niveau provincial et déconcentré, conformément à la structure du programme et au budget détaillé. Ces activités concernent notamment :

- ❑ les consultations et concertations déconcentrées pour l'élaboration du PIET 3 ;
- ❑ le renforcement des capacités des acteurs provinciaux et déconcentrés en matière d'analyse des données, d'utilisation des résultats et de suivi des priorités sectorielles ;
- ❑ la participation des niveaux déconcentrés aux processus de coordination, de suivi et de revue sectorielle.

Cette approche vise à renforcer l'appropriation des réformes et à améliorer la circulation de l'information entre les niveaux central et déconcentré, en consolidant les capacités du système dans une perspective de durabilité.

5.5 Phasage, calendrier de mise en œuvre et articulation sectorielle

La mise en œuvre du PReCET s'étend sur la période mi-2026 à mi-2030, conformément à l'échéancier détaillé présenté dans le budget du programme. Le calendrier a été conçu en tenant compte du contexte global de déploiement des interventions sectorielles, notamment les programmes PRET et SmartEd, ainsi que de la capacité d'absorption des acteurs impliqués, en particulier le MENPC et les agents partenaires (UNESCO et UNICEF).

À ce stade, certaines activités prévues dans le cadre du PRET pour les années 2025 et 2026 n'ont pas encore démarré, induisant un décalage du calendrier effectif de mise en œuvre et une montée en charge progressive à partir de 2026. Par ailleurs, le programme SmartEd, récemment approuvé, n'est pas encore entré en vigueur, ce qui limite, à court terme, la pression opérationnelle sur les équipes nationales et les agents partenaires. Il convient également de noter que le MENPC, ainsi que l'UNESCO et l'UNICEF, interviennent à la fois comme agents partenaires dans le cadre du PRET et du PReCET, et comme agences de mise en œuvre pour SmartEd. Cette configuration a été intégrée dans la structuration du calendrier afin de limiter les risques de surcharge et de garantir la faisabilité opérationnelle.

Dans ce contexte, le phasage du PReCET s'articule autour de trois séquences complémentaires et progressives.

- La première séquence (mi-2026 à mi-2027) est consacrée aux travaux analytiques et préparatoires. Elle comprend la conduite de l'évaluation du PIET 2, incluant la préparation technique, la collecte des données, l'analyse des performances et la validation des résultats. Elle intègre également la réalisation d'analyses thématiques approfondies, portant notamment sur les inégalités d'accès, de rétention et d'achèvement, les résultats d'apprentissage et leurs déterminants, la situation des groupes vulnérables, l'efficacité et l'équité des dépenses d'éducation ainsi que le diagnostic analytique de la politique enseignante. Ces travaux constituent le socle analytique du futur plan sectoriel et alimentent l'organisation d'un événement national de concertation marquant le passage à la phase d'élaboration du plan.
- La deuxième séquence (mi-2027 à fin 2027, avec une finalisation technique au début de l'année 2028) correspond à l'élaboration du prochain plan sectoriel, selon une démarche participative et itérative. Elle s'ouvre par un événement national de concertation dédié au partage des résultats des travaux analytiques (évaluation du PIET 2, analyses sectorielles, revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat) et au lancement du processus d'élaboration du plan. Elle inclut la définition des orientations stratégiques, la modélisation des scénarios, ainsi que l'élaboration des cadres de programmation budgétaire (CDMT et DPPD). Cette phase est également marquée par le renforcement de la coordination sectorielle et l'alignement des financements, en cohérence avec les priorités du Pacte de Partenariat. Elle se conclut par la validation politique et institutionnelle du plan.
- La troisième séquence (à partir de 2028 jusqu'à mi-2030) est dédiée à la consolidation des dispositifs de pilotage et au renforcement des capacités institutionnelles. Elle comprend notamment l'appui au suivi du Pacte de Partenariat, le renforcement du dialogue sectoriel et l'organisation de la revue sectorielle conjointe en 2029, après la clôture du PRET. Cette phase vise également à assurer l'appropriation des outils développés et la pérennisation des capacités en matière de planification, de suivi et d'analyse.

Tableau 3 : Calendrier synthétique des principaux jalons

Période	*Jalons principaux*	*Ancrage programmatique*
T3–T4 2026	Lancement du PReCET et mise en place des dispositifs de coordination	Démarrage de 2.1 et 3.1
	Lancement des travaux de la Revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat (collecte et analyses)	2.1.2
	Lancement de l'évaluation du PIET 2 (cadrage, collecte)	1.1.1
	Démarrage des analyses sectorielles et thématiques	1.1.2
	Lancement du cadrage stratégique et méthodologique du PIET 3	1.2.1
	Lancement des analyses genre	1.3.1
T1–T2 2027	Finalisation du rapport de la revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat	2.1.2
	Finalisation et validation de l'évaluation du PIET 2	1.1.1
	Finalisation des analyses sectorielles	1.1.2
	Évènement national de partage des résultats analytiques ('évaluation du PIET 2, analyses thématiques et Revue à mi-parcours) et de lancement politique du PIET3	1.2.2 (avec articulation 1.1 et 2.1.2)
	Organisation des consultations nationales et déconcentrées	1.2.2
T3–T4 2027	Élaboration des orientations stratégiques du PIET 3	1.2
	Lancement des simulations financières	1.2.3
	Études d'harmonisation et cartographie des financements extérieurs	2.2
	Lancement des travaux préparatoires du CDMT sectoriel et des outils budgétaires	2.3
	Finalisation technique et validation du PIET 3 (endossement début 2028)	1.2.4
2028	Déploiement des outils de planification et intégration du genre	1.3.3
	Renforcement du pilotage stratégique du MENPC	3.1
	Déploiement des capacités d'analyse et des tableaux de bord	3.2
	Mise en place du cadre de suivi-évaluation du PIET 3	3.3.1
2029	Revue sectorielle conjointe appuyée par le PReCET	2.1.1
	Consolidation du dialogue sectoriel et du GLPE	2.1.3
	Suivi du Pacte de Partenariat et performance sectorielle	3.3.3
	Consolidation du pilotage budgétaire axé sur les résultats	2.3
Mi-2030	Bilan, capitalisation et consolidation des dispositifs	Ensemble des composantes

Le calendrier de mise en œuvre met en évidence une progression cohérente entre les différentes composantes du programme. Les activités de la composante 1, centrées sur les diagnostics, les analyses et l'élaboration du plan sectoriel, sont concentrées en début de période (2026–2027), afin de constituer un socle analytique solide. Ces travaux servent de base aux interventions de la composante 2, relatives à la coordination sectorielle, à l'alignement des financements et à la programmation budgétaire, qui montent en puissance à partir de 2027.

Dans un second temps, la composante 3 est déployée de manière progressive à partir de 2027–2028, afin d'accompagner la mise en œuvre du nouveau plan sectoriel à travers le renforcement des capacités institutionnelles, du pilotage stratégique et des systèmes de suivi-évaluation. Ce séquençage permet d'assurer une articulation étroite entre production d'évidences, planification stratégique et opérationnalisation des réformes, tout en limitant les risques de surcharge et en optimisant l'utilisation des ressources.

Le PReCET intervient ainsi en amont sur les travaux analytiques et de planification, tout en accompagnant les processus sectoriels structurants, en complément des programmes PRET et SmartEd. Les périodes de chevauchement correspondent à des interventions de nature complémentaire (planification stratégique pour le PReCET et mise en œuvre opérationnelle pour le PRET et SmartEd), ce qui contribue à une meilleure articulation des actions et à une utilisation efficiente des ressources.

6. LES COUTS ET LE FINANCEMENT DU PReCET

6.1 Enveloppe financière et principes de financement

Le PReCET est financé à travers le Financement pour le renforcement des capacités du système (SCG) du Partenariat mondial pour l'éducation, pour un montant total de 1,8 million USD sur la période 2026-2029.

L'enveloppe financière du programme a été élaborée conformément aux directives du GPE relatives au financement SCG, en privilégiant :

- ❑ une conformité aux critères d'éligibilité pour les trois guichets de financement ;
- ❑ une conformité aux priorités exprimés par le MENPC ;
- ❑ une allocation ciblée sur des activités de renforcement des capacités institutionnelles ;
- ❑ une forte cohérence entre objectifs stratégiques, résultats attendus et coûts ;
- ❑ une répartition budgétaire reflétant les avantages comparatifs des agents partenaires ;
- ❑ une utilisation efficiente des ressources, en évitant toute dépense d'investissement ou de fonctionnement récurrent hors du périmètre du SCG.

Le budget du PReCET est équilibré, entièrement couvert par la dotation SCG, et aligné sur la structure du programme telle que présentée dans les chapitres précédents.

6.2 Répartition des coûts par composante

La répartition du budget par composante reflète directement les priorités du programme et la nature des activités prévues.

6.2.1 Composante 1 : Renforcement de la planification sectorielle, des politiques fondées sur les données et de l'intégration du genre

Montant total : 613 060 USD

La Composante 1 concentre une part significative des ressources du programme, compte tenu de son rôle structurant dans l'élaboration du PIET 3 et dans l'intégration des dimensions d'égalité de genre dans la planification sectorielle.

Les coûts couvrent principalement :

- ❑ l'évaluation du PIET 2 ;
- ❑ la réalisation d'analyses sectorielles et thématiques approfondies :
 - Analyse des inégalités d'accès, de rétention et d'achèvement
 - Analyse des résultats d'apprentissage et de leurs déterminants
 - Analyse des situations des groupes vulnérables
 - Analyse de l'efficacité et de l'équité des dépenses d'éducation
 - Diagnostic analytique de la politique enseignante

- ❑ l'élaboration participative du PIET 3, incluant le lancement du processus à travers un événement national de concertation et de partage des travaux analytiques, les consultations centrales et déconcentrées, les simulations financières, la rédaction, la validation et l'endossement du plan ;
- ❑ le développement d'outils et d'approches méthodologiques visant à renforcer l'intégration du genre dans les politiques et la planification éducatives.

Ces dépenses correspondent exclusivement à des activités analytiques, techniques et de concertation, directement liées au renforcement des capacités de planification du MENPC.

6.2.2 Composante 2 : Coordination sectorielle, gestion des financements extérieurs et pilotage budgétaire axé sur les résultats

Montant total : 533 450 USD

La Composante 2 vise à renforcer la coordination sectorielle, l'alignement des financements extérieurs et les capacités de pilotage budgétaire du secteur de l'éducation.

Les ressources allouées couvrent notamment :

- ❑ l'appui aux revues sectorielles conjointes, en complément du PRET pour l'année 2028 et en prise en charge complète pour l'année 2029 ;
- ❑ la réalisation de la revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat ;
- ❑ le renforcement du GLPE et du Secrétariat technique ;
- ❑ les travaux d'harmonisation et d'alignement des financements extérieurs, incluant études, cartographie des appuis et élaboration d'une feuille de route nationale ;
- ❑ le renforcement du CDMT sectoriel et du pilotage budgétaire axé sur les résultats.

Comme présenté à la section 3.3.3, le financement des revues sectorielles conjointes s'inscrit dans une logique de complémentarité entre le PReCET et le PRET, visant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles afin d'assurer une utilisation efficiente des ressources et d'améliorer progressivement la qualité des revues.

L'expérience de la revue sectorielle organisée en 2026 a mis en évidence un niveau de coût supérieur aux prévisions initiales, en raison du poids des dépenses logistiques, ainsi qu'un besoin de renforcement de l'appui technique, notamment pour l'analyse des données et la structuration des recommandations. Sur cette base, un niveau de financement de référence de 160 000 USD par revue a été retenu afin de mieux équilibrer les coûts organisationnels et l'assistance technique.

Compte tenu de l'enveloppe globale du PRET dédiée aux revues sectorielles (400 000 USD), celui-ci assure le financement principal des revues sur la période 2026–2028, avec une programmation ajustée (140 000 USD en 2026, 160 000 USD en 2027 et 100 000 USD en 2028).

Dans ce cadre, le PReCET intervient de manière complémentaire en 2028, à hauteur de 60 000 USD, afin d'atteindre le niveau cible de financement et de renforcer la qualité des revues, notamment à travers l'appui méthodologique, l'analyse et le suivi des recommandations.

À l'issue du PRET, le PReCET prend en charge l'intégralité du financement de la revue sectorielle prévue en 2029, à hauteur de 160 000 USD. Cet appui couvre le cadrage méthodologique, la préparation technique, l'organisation de la revue selon des standards renforcés, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Cette approche permet d'assurer une allocation plus réaliste et efficiente des ressources, de clarifier l'utilisation des financements disponibles sur la période, et d'éviter les chevauchements entre les différentes sources de financement, tout en garantissant une amélioration progressive de la qualité des revues sectorielles.

6.2.3 Composante 3 : Renforcement institutionnel pour le pilotage, le suivi de la performance et l'utilisation des données

Montant total : 518 490 USD

La Composante 3 est dédiée au renforcement des capacités du système éducatif en matière de pilotage stratégique, de suivi de la performance et d'utilisation des données pour la prise de décision.

Les coûts associés couvrent :

- la mise en place et l'opérationnalisation du mécanisme national de pilotage du PIET 3 ;
- le suivi des priorités stratégiques du MENPC et des engagements du Pacte de Partenariat ;
- le coaching et l'accompagnement des directions clés du MENPC ;
- le renforcement des capacités en analyse des données, y compris au niveau provincial et déconcentré ;
- le développement et l'utilisation de tableaux de bord d'aide à la décision ;
- l'élaboration et l'opérationnalisation du cadre de suivi-évaluation du PIET 3 et des outils de reporting.

Cette composante joue un rôle clé dans l'ancrage d'une culture de résultats, de performance et d'apprentissage au sein du système éducatif.

Les données détaillées relatives aux estimations des coûts et de la programmation des quantités physiques et des prix unitaires sont jointes en annexe. Les tableaux suivants présentent un récapitulatif des estimations des coûts des composantes du PReCET, détaillées et synthétisées par activité et composante :

Tableau 4 : PReCET : Coûts détaillés par activité

		2026	*2027*	*2028*	*2029*	***Total***
1	**Composante 1 : Renforcement de la planification sectorielle, des politiques fondées sur les données et de l'intégration du genre**	**342 130**	**270 930**			**613 060**
1.1	**Diagnostics sectoriels, études analytiques et production d'évidences**	**210 550**				**210 550**
1.1.1	Évaluation du PIET 2	73 750				73 750
1.1.2	Analyses sectorielles et thématiques approfondies	136 800				136 800
1.2	**Élaboration participative du PIET 2026–2030**	**75 000**	**252 330**			**327 330**
1.2.1	Cadrage stratégique et méthodologique du PIET 3	75 000				75 000
1.2.2	Consultations centrales et déconcentrées		132 080			132 080
1.2.3	Simulations financières du PIET 3		41 000			41 000
1.2.4	Rédaction, validation et endossement du PIET 3		79 250			79 250
1.3	**Renforcement de l'intégration du genre dans les politiques éducatives**	**56 580**	**18 600**			**75 180**
1.3.1	Analyses sexo-spécifiques	29 500				29 500
1.3.2	Intégration du genre dans le PIET 3	27 080				27 080
1.3.3	Outils opérationnels genre pour la planification		18 600			18 600
2	**Composante 2 : Coordination sectorielle, gestion des financements extérieurs et pilotage budgétaire axé sur les résultats**	**80 160**	**139 130**	**111 720**	**202 440**	**533 450**
2.1	**Coordination sectorielle et revues conjointes**	**80 160**	**32 980**	**90 280**	**184 600**	**388 020**
2.1.1	Appui aux Revues sectorielles conjointes			60 000	160 000	220 000
2.1.2	Revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat	60 160	5 300			65 460
2.1.3	Renforcement du GLPE et du Secrétariat technique	20 000	27 680	30 280	24 600	102 560
2.2	**Harmonisation et alignement des financements extérieurs**		**64 860**			**64 860**
2.2.1	Étude de faisabilité sur l'harmonisation et l'alignement		26 400			26 400
2.2.2	Cartographie des appuis des partenaires techniques et financiers		19 000			19 000
2.2.3	Feuille de route nationale d'harmonisation et d'alignement		19 460			19 460
2.3	**Renforcement du CDMT sectoriel et du budget programme pour un pilotage axé sur les résultats**		**41 290**	**21 440**	**17 840**	**80 570**
2.3.1	Outils méthodologiques et cadres de référence		10 250			10 250
2.3.2	Préparation du CDMT sectoriel et élaboration du budget programme annuel		16 240	12 640	9 040	37 920
2.3.3	Pilotage budgétaire axé sur les résultats		14 800	8 800	8 800	32 400
3	**Composante 3 : Renforcement institutionnel pour le pilotage, le suivi de la performance et l'utilisation des données**		**107 020**	**226 600**	**184 870**	**518 490**
3.1	**Pilotage stratégique de la mise en œuvre du PIET 3**		**16 060**	**125 500**	**100 670**	**242 230**
3.1.1	Mise en place et opérationnalisation du mécanisme national de pilotage du PIET 3		16 060	30 100	30 100	76 260
3.1.2	Suivi des priorités stratégiques du MENPC et des engagements du Pacte de Partenariat			55 600	18 200	73 800
3.1.3	Coaching et accompagnement des directions clés du MENPC			39 800	52 370	92 170
3.2	**Capacités en analyse et utilisation des données pour la prise de décision**		**82 940**	**69 600**	**66 900**	**219 440**
3.2.1	Renforcement des capacités en analyse des données sectorielles		31 600	18 700	16 000	66 300
3.2.2	Renforcement des capacités provinciales et déconcentrées		40 640	29 100	29 100	98 840
3.2.3	Développement et utilisation de tableaux de bord d'aide à la décision		10 700	21 800	21 800	54 300
3.3	**Suivi axé sur les résultats (PIET 3, Revues sectorielles)**		**8 020**	**31 500**	**17 300**	**56 820**
3.3.1	Élaboration et opérationnalisation du cadre de suivi-évaluation du PIET 3		8 020	8 200	7 100	23 320
3.3.2	Mise en place d'outils de suivi et de reporting			11 300	5 100	16 400
3.3.3	Suivi de la performance du Pacte de Partenariat			12 000	5 100	17 100
Budget total pour les activités des guichets de financement		**422 290**	**517 080**	**338 320**	**387 310**	**1 665 000**
Coûts encourus de l'agent partenaire		**34 240**	**41 925**	**27 431**	**31 404**	**135 000**
	Unesco	27 740	28 692	5 643	5 424	**67 500**
	Unicef	6 499	13 233	21 788	25 979	**67 500**
Total général		**456 530**	**559 005**	**365 751**	**418 714**	**1 800 000**

Tableau 5 : Coûts des composantes et sous-composantes du Projet : échéancier 2026-2029

	(Montants en USD)	*2026*	*2027*	*2028*	*2029*	***Total***
1	**Composante 1 : Renforcement de la planification sectorielle, des politiques fondées sur les données et de l'intégration du genre**	**342 130**	**270 930**			**613 060**
1.1	Diagnostics sectoriels, études analytiques et production d'évidences	210 550				210 550
1.2	Élaboration participative du PIET 2026-2030	75 000	252 330			327 330
1.3	Renforcement de l'intégration du genre dans les politiques éducatives	56 580	18 600			75 180
2	**Composante 2 : Coordination sectorielle, gestion des financements extérieurs et pilotage budgétaire axé sur les résultats**	**80 160**	**139 130**	**111 720**	**202 440**	**533 450**
2.1	Coordination sectorielle et revues conjointes	80 160	32 980	90 280	184 600	388 020
2.2	Harmonisation et alignement des financements extérieurs		64 860			64 860
2.3	Renforcement du CDMT sectoriel et du budget programme pour un pilotage axé sur les résultats		41 290	21 440	17 840	80 570
3	**Composante 3 : Renforcement institutionnel pour le pilotage, le suivi de la performance et l'utilisation des données**		**107 020**	**226 600**	**184 870**	**518 490**
3.1	Pilotage stratégique de la mise en œuvre du PIET 3		16 060	125 500	100 670	242 230
3.2	Capacités en analyse et utilisation des données pour la prise de décision		82 940	69 600	66 900	219 440
3.3	Suivi axé sur les résultats (PIET 3, Revues sectorielles)		8 020	31 500	17 300	56 820
Budget total pour les activités des guichets de financement		**482 450**	**422 290**	**517 080**	**338 320**	**387 310**
Coûts encourus de l'agent partenaire		**39 118**	**34 240**	**41 925**	**27 431**	**31 404**
	Unesco	27 740	28 692	5 643	5 424	**67 500**
	Unicef	6 499	13 233	21 788	25 979	**67 500**
Total général		**456 530**	**559 005**	**365 751**	**418 714**	**1 800 000**

6.3 Répartition du financement entre les agents partenaires

La mise en œuvre financière du PReCET repose sur une répartition équilibrée et complémentaire entre les deux agents partenaires, conformément à leurs mandats et avantages comparatifs.

UNESCO : 900 000 USD, couvrant principalement :

- ❑ la Composante 1 dans son intégralité ;
- ❑ le renforcement des capacités en analyse des données et au niveau provincial (Composante 3.2).

UNICEF : 900 000 USD, couvrant principalement :

- ❑ la Composante 2 dans son intégralité ;
- ❑ le pilotage stratégique du PIET 3 et le suivi des engagements du Pacte (Composantes 3.1 et 3.3).

Les coûts de gestion des agents partenaires, d'un montant total de 135 000 USD, sont intégrés au budget global du programme, répartis à parts égales entre l'UNESCO et l'UNICEF et représentent 7,5% des enveloppes respectives gérées par les agents partenaires.

Tableau 6 : Répartition du financement entre les agents partenaires

	(En USD)	Unesco	Unicef	Total
1	**Composante 1 : Renforcement de la planification sectorielle, des politiques fondées sur les données et de l'intégration du genre**	**613 060**		**613 060**
1.1	**Diagnostics sectoriels, études analytiques et production d'évidences**	**210 550**		**210 550**
1.1.1	Évaluation du PIET 2	73 750		73 750
1.1.2	Analyses sectorielles et thématiques approfondies	136 800		136 800
1.2	**Élaboration participative du PIET 2026-2030**	**327 330**		**327 330**
1.2.1	Cadrage stratégique et méthodologique du PIET 3	75 000		75 000
1.2.2	Consultations centrales et déconcentrées	132 080		132 080
1.2.3	Simulations financières du PIET 3	41 000		41 000
1.2.4	Rédaction, validation et endossement du PIET 3	79 250		79 250
1.3	**Renforcement de l'intégration du genre dans les politiques éducatives**	**75 180**		**75 180**
1.3.1	Analyses sexo-spécifiques	29 500		29 500
1.3.2	Intégration du genre dans le PIET 3	27 080		27 080
1.3.3	Outils opérationnels genre pour la planification	18 600		18 600
2	**Composante 2 : Coordination sectorielle, gestion des financements extérieurs et pilotage budgétaire axé sur les résultats**		**533 450**	**533 450**
2.1	**Coordination sectorielle et revues conjointes**		**388 020**	**388 020**
2.1.1	Appui aux Revues sectorielles conjointes		220 000	220 000
2.1.2	Revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat		65 460	65 460
2.1.3	Renforcement du GLPE et du Secrétariat technique		102 560	102 560
2.2	**Harmonisation et alignement des financements extérieurs**		**64 860**	**64 860**
2.2.1	Étude de faisabilité sur l'harmonisation et l'alignement		26 400	26 400
2.2.2	Cartographie des appuis des partenaires techniques et financiers		19 000	19 000
2.2.3	Feuille de route nationale d'harmonisation et d'alignement		19 460	19 460
2.3	**Renforcement du CDMT sectoriel et du budget programme pour un pilotage axé sur les résultats**		**80 570**	**80 570**
2.3.1	Outils méthodologiques et cadres de référence		10 250	10 250
2.3.2	Préparation du CDMT sectoriel et élaboration du budget programme annuel		37 920	37 920
2.3.3	Pilotage budgétaire axé sur les résultats		32 400	32 400
3	**Composante 3 : Renforcement institutionnel pour le pilotage, le suivi de la performance et l'utilisation des données**	**219 440**	**299 050**	**518 490**
3.1	**Pilotage stratégique de la mise en œuvre du PIET 3**		**242 230**	**242 230**
3.1.1	Mise en place et opérationnalisation du mécanisme national de pilotage du PIET 3		76 260	76 260
3.1.2	Suivi des priorités stratégiques du MENPC et des engagements du Pacte de Partenariat		73 800	73 800
3.1.3	Coaching et accompagnement des directions clés du MENPC		92 170	92 170
3.2	**Capacités en analyse et utilisation des données pour la prise de décision**	**219 440**		**219 440**
3.2.1	Renforcement des capacités en analyse des données sectorielles	66 300		66 300
3.2.2	Renforcement des capacités provinciales et déconcentrées	98 840		98 840
3.2.3	Développement et utilisation de tableaux de bord d'aide à la décision	54 300		54 300
3.3	**Suivi axé sur les résultats (PIET 3, Revues sectorielles)**		**56 820**	**56 820**
3.3.1	Élaboration et opérationnalisation du cadre de suivi-évaluation du PIET 3		23 320	23 320
3.3.2	Mise en place d'outils de suivi et de reporting		16 400	16 400
3.3.3	Suivi de la performance du Pacte de Partenariat		17 100	17 100
Budget total pour les activités des guichets de financement		**832 500**	**832 500**	**832 500**
Coûts encourus de l'agent partenaire		**67 500**	**67 500**	**67 500**
	Unesco	67 500		67 500
	Unicef		67 500	67 500
Total général		**900 000**	**900 000**	**1 800 000**

6.4 Répartition du financement par groupe d'activité

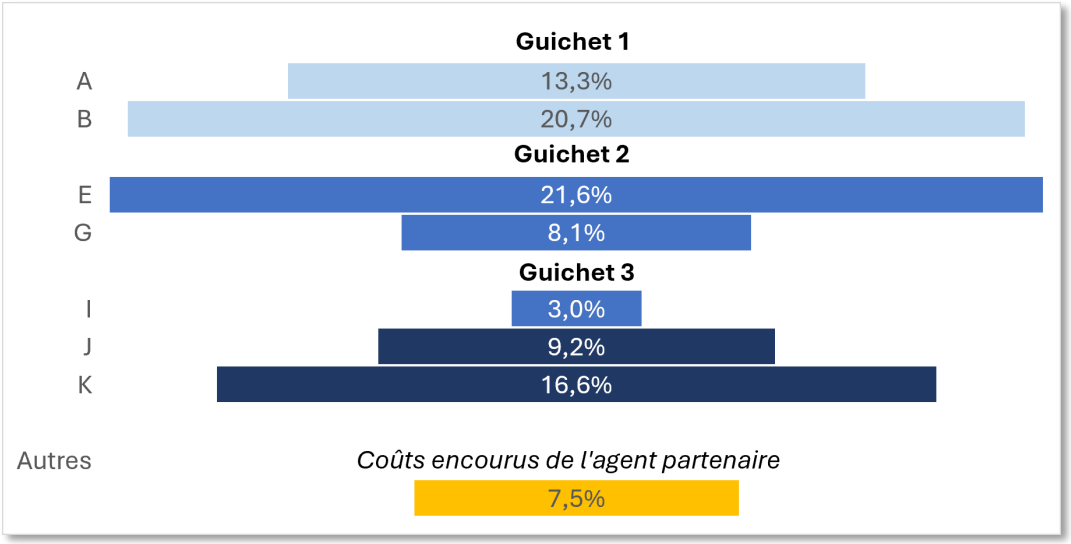
Le tableau suivant donne la répartition du financement par groupe d'activité selon la nomenclature du GPE :

Tableau 7 : Répartition du financement par groupe d'activité

	Guichet	Guichet 1		Guichet 2		Guichet 3			Total
	Groupe d'activité	A	B	E	G	I	J	K	
1	**Composante 1 : Renforcement de la planification sectorielle, des politiques fondées sur les données et de l'intégration du genre**	**240 050**	**373 010**						**613 060**
1.1	**Diagnostics sectoriels, études analytiques et production d'évidences**	**210 550**							**210 550**
1.1.1	Évaluation du PIET 2	73 750							73 750
1.1.2	Analyses sectorielles et thématiques approfondies	136 800							136 800
1.2	**Élaboration participative du PIET 2026–2030**		**327 330**						**327 330**
1.2.1	Cadrage stratégique et méthodologique du PIET 3		75 000						75 000
1.2.2	Consultations centrales et déconcentrées		132 080						132 080
1.2.3	Simulations financières du PIET 3		41 000						41 000
1.2.4	Rédaction, validation et endossement du PIET 3		79 250						79 250
1.3	**Renforcement de l'intégration du genre dans les politiques éducatives**	**29 500**	**45 680**						**75 180**
1.3.1	Analyses sexo-spécifiques	29 500							29 500
1.3.2	Intégration du genre dans le PIET 3		27 080						27 080
1.3.3	Outils opérationnels genre pour la planification		18 600						18 600
2	**Composante 2 : Coordination sectorielle, gestion des financements extérieurs et pilotage budgétaire axé sur les résultats**			**388 020**	**145 430**				**533 450**
2.1	**Coordination sectorielle et revues conjointes**			**388 020**					**388 020**
2.1.1	Appui aux Revues sectorielles conjointes			220 000					220 000
2.1.2	Revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat			65 460					65 460
2.1.3	Renforcement du GLPE et du Secrétariat technique			102 560					102 560
2.2	**Harmonisation et alignement des financements extérieurs**				**64 860**				**64 860**
2.2.1	Étude de faisabilité sur l'harmonisation et l'alignement				26 400				26 400
2.2.2	Cartographie des appuis des partenaires techniques et financiers				19 000				19 000
2.2.3	Feuille de route nationale d'harmonisation et d'alignement				19 460				19 460
2.3	**Renforcement du CDMT sectoriel et du budget programme pour un pilotage axé sur les résultats**				**80 570**				**80 570**
2.3.1	Outils méthodologiques et cadres de référence				10 250				10 250
2.3.2	Préparation du CDMT sectoriel et élaboration du budget programme annuel				37 920				37 920
2.3.3	Pilotage budgétaire axé sur les résultats				32 400				32 400
3	**Composante 3 : Renforcement institutionnel pour le pilotage, le suivi de la performance et l'utilisation des données**					**54 300**	**165 140**	**299 050**	**518 490**
3.1	**Pilotage stratégique de la mise en œuvre du PIET 3**							**242 230**	**242 230**
3.1.1	Mise en place et opérationnalisation du mécanisme national de pilotage du PIET 3							76 260	76 260
3.1.2	Suivi des priorités stratégiques du MENPC et des engagements du Pacte de Partenariat							73 800	73 800
3.1.3	Coaching et accompagnement des directions clés du MENPC							92 170	92 170
3.2	**Capacités en analyse et utilisation des données pour la prise de décision**					**54 300**	**165 140**		**219 440**
3.2.1	Renforcement des capacités en analyse des données sectorielles						66 300		66 300
3.2.2	Renforcement des capacités provinciales et déconcentrées						98 840		98 840
3.2.3	Développement et utilisation de tableaux de bord d'aide à la décision					54 300			54 300
3.3	**Suivi axé sur les résultats (PIET 3, Revues sectorielles)**							**56 820**	**56 820**
3.3.1	Élaboration et opérationnalisation du cadre de suivi-évaluation du PIET 3							23 320	23 320
3.3.2	Mise en place d'outils de suivi et de reporting							16 400	16 400
3.3.3	Suivi de la performance du Pacte de Partenariat							17 100	17 100
Budget total pour les activités des guichets de financement		**240 050**	**373 010**	**388 020**	**145 430**	**54 300**	**165 140**	**299 050**	**1 665 000**
Coûts encourus de l'agent partenaire									**135 000**
	Unesco								67 500
	Unicef								67 500
Total général		**240 050**	**373 010**	**388 020**	**145 430**	**54 300**	**165 140**	**299 050**	**1 800 000**

La répartition du budget du PReCET par guichet de financement et par groupes d'activités éligibles au financement SCG traduit une cohérence forte avec les objectifs stratégiques du programme et sa vocation à produire des changements systémiques durables. Le graphique suivant illustre la structure de la répartition par guichet et par groupe d'activités :

Figure 2 : Répartition par guichet et par groupe d'activités



Le Guichet de financement 1, consacré au renforcement de la planification sectorielle et à l'intégration de la dimension de genre, représente environ 34% de l'enveloppe totale. Cette allocation reflète le rôle structurant de l'élaboration du PIET 3, appuyée par des diagnostics sectoriels intégrant le genre et par des efforts ciblés pour renforcer la planification et la budgétisation sensibles au genre.

Le Guichet de financement 2, dédié à la coordination sectorielle, à l'alignement des financements et au pilotage budgétaire axé sur les résultats, mobilise environ 30% du budget. Il met en évidence l'importance accordée à la qualité du dialogue sectoriel, au renforcement du GLPE, aux revues sectorielles conjointes et à l'amélioration de l'efficacité et de l'équité des dépenses éducatives.

Le Guichet de financement 3, axé sur le renforcement des capacités, l'apprentissage et la mise en œuvre des réformes à l'échelle du système, concentre également près de 30% des ressources (28,8%). Il soutient le développement des capacités en analyse et utilisation des données, la formation des acteurs aux niveaux central et déconcentré, ainsi que le suivi, l'évaluation et l'apprentissage liés à la mise en œuvre du PIET 3 et du Pacte de Partenariat.

Cette répartition équilibrée entre les trois guichets de financement illustre l'approche intégrée du PReCET, qui combine de manière cohérente planification fondée sur les données, coordination et alignement des acteurs, et renforcement durable des capacités.

Les coûts encourus par les agents partenaires, limités à 7,5% du budget total, demeurent proportionnés et conformes aux règles du GPE, garantissant une mise en œuvre efficace tout en maximisant les ressources consacrées aux activités de renforcement des capacités.

Les coûts encourus par les agents partenaires couvrent les dépenses directement liées à l'administration, à la supervision technique, au suivi et à la coordination du programme. Conformément aux règles du Partenariat mondial pour l'éducation, ces coûts sont plafonnés à 7,5% du budget total du programme et sont répartis de manière équilibrée entre les deux agents partenaires.

Tableau 8 : Répartition des coûts encourus par les agents partenaires

Catégorie de coûts	*UNESCO (USD)*	*UNICEF (USD)*	*Total (USD)*
Supervision technique du programme (appui stratégique, revue technique des livrables)	18 000	18 000	36 000
Coordination et gestion du programme au niveau des bureaux pays	14 000	14 000	28 000
Gestion financière et administrative du financement	11 000	11 000	22 000
Suivi de la mise en œuvre et appui au reporting (technique et financier)	9 500	9 500	19 000
Participation aux mécanismes de coordination sectorielle (GLPE, réunions techniques, appui aux évaluations à mi-parcours et évaluations finales)	8 000	8 000	16 000
Appui logistique et administratif (gestion contractuelle, gestion des consultants, archivage,etc.)	7 000	7 000	14 000
Total	**67 500**	**67 500**	**135 000**

7. GESTION DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

La mise en œuvre du PReCET s'inscrit dans un environnement institutionnel et opérationnel complexe, caractérisé par des réformes structurelles en cours, la mobilisation de multiples acteurs et la nécessité d'une coordination étroite entre les niveaux central et déconcentré. Dans ce contexte, une attention particulière est accordée à l'identification des risques susceptibles d'affecter la mise en œuvre du programme et à la définition de mesures d'atténuation adaptées, réalistes et proportionnées.

Risques institutionnels et de capacités

Un premier ensemble de risques est lié aux capacités institutionnelles et humaines du système éducatif, notamment la charge de travail élevée des équipes du MENPC et la disponibilité variable des compétences techniques requises pour conduire simultanément plusieurs processus structurants (élaboration du PIET 3, coordination sectorielle, suivi du Pacte de Partenariat).

Ces risques sont atténués par la nature même du PReCET, qui est spécifiquement conçu comme un programme d'appui au renforcement des capacités. L'assistance technique ciblée, le coaching des directions clés, ainsi que l'ancrage du pilotage au niveau du Secrétariat général permettent de soutenir les équipes nationales dans la conduite des réformes, tout en renforçant progressivement leur autonomie et leurs compétences.

Risques de coordination et d'alignement des acteurs

La multiplicité des acteurs impliqués dans le secteur de l'éducation, ainsi que la coexistence de plusieurs projets et financements, peuvent générer des risques de fragmentation des interventions ou de chevauchement des appuis.

Le PReCET atténue ces risques en plaçant la coordination sectorielle et le dialogue partenarial au cœur de sa logique d'intervention. Le renforcement du GLPE, l'appui aux revues sectorielles conjointes et le développement d'outils de cartographie et d'alignement des financements contribuent à améliorer la cohérence des interventions et à renforcer l'appropriation collective des priorités sectorielles.

Risques opérationnels et calendaires

La mise en œuvre des activités prévues sur la période 2026-2029 peut être affectée par des retards opérationnels, liés notamment à la planification des consultations, à la mobilisation des acteurs aux niveaux central et provincial, ou à l'articulation avec les cycles budgétaires et de planification nationale.

Pour atténuer ces risques, le PReCET adopte un phasage indicatif et flexible, permettant d'ajuster le calendrier des activités en fonction de l'avancement des processus sectoriels et du contexte. La coordination étroite entre le MENPC et les agents partenaires, ainsi que l'alignement du dispositif de mise en œuvre sur des modalités éprouvées (notamment celles du projet PRET), renforcent la capacité du programme à s'adapter aux contraintes opérationnelles.

Risques liés à l'utilisation effective des résultats et des données

Un autre risque concerne la faible utilisation des données, analyses et recommandations produites pour éclairer la prise de décision et le pilotage du secteur, ce qui pourrait limiter l'impact réel des activités de renforcement des capacités.

Le PReCET atténue ce risque en mettant l'accent non seulement sur la production d'analyses et d'outils, mais surtout sur leur appropriation et leur utilisation effective. L'intégration du suivi-évaluation-apprentissage (MEL) dans les mécanismes sectoriels existants, l'appui aux revues sectorielles conjointes et la capitalisation des enseignements tirés contribuent à renforcer une culture de l'utilisation des données et de l'apprentissage institutionnel.

Risques contextuels

Enfin, des risques contextuels, liés à l'évolution de l'environnement socio-économique, budgétaire ou institutionnel, peuvent affecter la mise en œuvre du programme. Bien que ces risques échappent en partie au contrôle du programme, leur impact est atténué par le positionnement du PReCET comme un appui transversal et adaptatif, centré sur le renforcement des capacités du système plutôt que sur des investissements rigides.

La flexibilité inhérente au financement SCG, combinée à un suivi régulier des progrès et à un dialogue sectoriel renforcé, permet d'ajuster les priorités et les modalités d'intervention afin de préserver la pertinence et l'efficacité du programme.

Tableau 9 : Synthèse des risques et mesures d'atténuation du PReCET

Catégorie de risque	*Description du risque*	*Niveau de risque*	*Mesures d'atténuation prévues*
Risques institutionnels et de capacités	Capacité limitée des équipes du MENPC à conduire simultanément plusieurs processus structurants (élaboration du PIET 3, coordination sectorielle, suivi du Pacte), en raison d'une charge de travail élevée et de contraintes en ressources humaines spécialisées.	Modéré	Appui technique ciblé et progressif dans le cadre du PReCET ; coaching et accompagnement des directions clés ; ancrage du pilotage au niveau du Secrétariat général ; articulation avec les projets existants afin d'éviter la duplication des efforts.
Risques de coordination et d'alignement des acteurs	Fragmentation potentielle des interventions et chevauchement des appuis des partenaires techniques et financiers, pouvant nuire à la cohérence des réformes et à l'efficacité du dialogue sectoriel.	Modéré	Renforcement du GLPE et des mécanismes de coordination sectorielle ; appui aux revues sectorielles conjointes ; développement d'outils de cartographie et d'alignement des financements ; promotion d'un dialogue structuré autour de la réforme prioritaire.
Risques opérationnels et calendaires	Retards dans la mise en œuvre des activités liés à la planification des consultations, à la mobilisation des acteurs aux niveaux central et provincial, ou à l'articulation avec les cycles budgétaires nationaux.	Modéré	Phasage indicatif et flexible des activités sur la période 2026-2029 ; coordination étroite entre le MENPC et les agents partenaires ; recours à des modalités de mise en œuvre éprouvées, similaires à celles du projet PRET.
Risques liés à l'utilisation des résultats et des données	Faible appropriation ou utilisation limitée des analyses, données et recommandations produites pour éclairer la prise de décision et le pilotage du secteur.	Modéré	Intégration du dispositif MEL dans les mécanismes sectoriels existants ; appui aux revues sectorielles conjointes ; renforcement des capacités en analyse et utilisation des données ; capitalisation et diffusion des enseignements tirés.
Risques contextuels	Évolution défavorable du contexte socio-économique, budgétaire ou institutionnel susceptible d'affecter le rythme ou les modalités de mise en œuvre du programme.	Faible à modéré	Positionnement du PReCET comme appui transversal et adaptatif ; flexibilité inhérente au financement SCG ; suivi régulier des progrès et ajustement des priorités en concertation avec les acteurs sectoriels.

Dans l'ensemble, les risques identifiés pour la mise en œuvre du PReCET sont maîtrisables et proportionnés à l'ambition du programme. Les mesures d'atténuation prévues, fondées sur le renforcement des capacités, la coordination sectorielle, l'apprentissage et l'adaptation continue, contribuent à créer un environnement favorable à l'atteinte des résultats attendus et à la durabilité des réformes appuyées.

ANNEXES

Annexe 1 : Coûts détaillés du PReCET 62

Annexe 1 : Coûts détaillés du PReCET

Composante et activité		*Montant (USD)*
1.	**Renforcement de la planification sectorielle, des politiques fondées sur les données et de l'intégration du genre**	**613 060**
1.1	**Diagnostics sectoriels, études analytiques et production d'évidences**	**210 550**
1.1.1	Évaluation du PIET 2	73 750
1.1.1.1	Cadrage méthodologique de l'évaluation	10 700
1.1.1.2	Collecte et consolidation des données	25 650
1.1.1.3	Analyse des performances du PIET 2 et analyse transversale	27 800
1.1.1.4	Conclusions, recommandations et validation	9 600
1.1.2	Analyses sectorielles et thématiques approfondies	136 800
1.1.2.1	Analyse des inégalités d'accès, de rétention et d'achèvement	23 500
1.1.2.2	Analyse des résultats d'apprentissage et de leurs déterminants	25 700
1.1.2.3	Analyse des situations des groupes vulnérables	25 700
1.1.2.4	Analyse de l'efficacité et de l'équité des dépenses d'éducation	32 400
1.1.2.5	Diagnostic analytique de la politique enseignante	29 500
1.2	**Élaboration participative du PIET 2026–2030**	**327 330**
1.2.1	Cadrage stratégique et méthodologique du PIET 3	75 000
1.2.1.1	Préparation méthodologique	8 000
1.2.1.2	Définition des axes stratégiques et priorités	16 500
1.2.1.3	Atelier national de cadrage du PIET 3	50 500
1.2.2	Consultations centrales et déconcentrées	132 080
1.2.2.1	Consultations au niveau central	49 700
1.2.2.2	Consultations au niveau déconcentré (provinces)	62 020
1.2.2.3	Consultations avec les partenaires techniques et financiers	7 900
1.2.2.4	Consolidation et hiérarchisation des priorités	12 460
1.2.3	Simulations financières du PIET 3	41 000
1.2.3.1	Développement ou mise à jour du modèle de simulation	12 700
1.2.3.2	Définition des scénarios de développement	7 100
1.2.3.3	Estimation des coûts, analyse des écarts de financement et soutenabilité	7 100
1.2.3.4	Restitution technique, finalisation et validation des produits	14 100
1.2.4	Rédaction, validation et endossement du PIET 3	79 250
1.2.4.1	Rédaction du projet de PIET 3	26 100
1.2.4.2	Relecture technique et ajustements	17 600
1.2.4.3	Atelier national de validation	21 950
1.2.4.4	Appui à l'endossement national et diffusion	13 600
1.3	**Renforcement de l'intégration du genre dans les politiques éducatives**	**75 180**
1.3.1	Analyses sexo-spécifiques	29 500
1.3.1.1	Analyse des facteurs socioculturels et des disparités d'accès et de rétention	9 100
1.3.1.2	Analyse sexo-spécifique des apprentissages	9 100
1.3.1.3	Élaboration et validation d'un rapport analytique genre	11 300
1.3.2	Intégration du genre dans le PIET 3	27 080
1.3.2.1	Intégration du genre dans les consultations, les axes et objectifs, le cadre logique et les indicateurs	16 400
1.3.2.2	Ateliers techniques de renforcement des capacités pour l'intégration du genre	10 680
1.3.3	Outils opérationnels genre pour la planification	18 600
1.3.3.1	Élaboration d'un guide simplifié genre : Guide genre pour la planification sectorielle	6 400
1.3.3.2	Validation et diffusion du guide	12 200
2.	**Coordination sectorielle, gestion des financements extérieurs et pilotage budgétaire axé sur les résultats**	**533 450**
2.1	**Coordination sectorielle et revues conjointes**	**388 020**
2.1.1	Appui aux Revues sectorielles conjointes	220 000
2.1.1.1	Cadrage méthodologique des Revues sectorielles	10 400
2.1.1.2	Préparation technique des Revues sectorielles	99 200
2.1.1.3	Organisation de la Revue sectorielle conjointe	100 000
2.1.1.4	Suivi post-Revue et appui à la mise en œuvre des recommandations	10 400
2.1.2	Revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat	65 460
2.1.2.1	Préparation technique et collecte de données	26 060
2.1.2.2	Analyse, consolidation et rapport provisoire	36 800
2.1.2.3	Finalisation, validation et appropriation	2 600
2.1.3	Renforcement du GLPE et du Secrétariat technique	102 560
2.1.3.1	Appui au fonctionnement du GLPE	80 000
2.1.3.2	Renforcement des capacités du MENPC en coordination sectorielle	11 360
2.1.3.3	Appui au dialogue MENPC–PTF	6 000
2.1.3.4	Suivi du cadre de partenariat et des engagements mutuels	5 200

Composante et activité		*Montant (USD)*
2.2	**Harmonisation et alignement des financements extérieurs**	**64 860**
2.2.1	Étude de faisabilité sur l'harmonisation et l'alignement	26 400
2.2.1.1	Diagnostic institutionnel et des pratiques existantes	10 000
2.2.1.2	Analyse des options et scénarios d'alignement	7 600
2.2.1.3	Validation et appropriation des résultats	8 800
2.2.2	Cartographie des appuis des partenaires techniques et financiers	19 000
2.2.2.1	Conception du dispositif de cartographie et cadrage méthodologique	5 300
2.2.2.2	Collecte, consolidation et analyse des données des appuis PTF	6 700
2.2.2.3	Analyse stratégique, restitution et diffusion des résultats	7 000
2.2.3	Feuille de route nationale d'harmonisation et d'alignement	19 460
2.2.3.1	Cadrage stratégique et préparation de la feuille de route	5 080
2.2.3.2	Co-construction de la feuille de route avec les parties prenantes	8 500
2.2.3.3	Formalisation, validation et appui au suivi de la feuille de route	5 880
2.3	**Renforcement du CDMT sectoriel et du budget programme pour un pilotage axé sur les résultats**	**80 570**
2.3.1	Outils méthodologiques et cadres de référence	10 250
2.3.1.1	Mise à jour des outils méthodologiques CDMT / DPPD / budget programme	8 120
2.3.1.2	Alignement des indicateurs budgétaires avec le cadre de résultats du PIET 3	2 130
2.3.2	Préparation du CDMT sectoriel et élaboration du budget programme annuel	37 920
2.3.2.1	Élaboration du CDMT sectoriel triennal aligné sur le PIET 3	18 960
2.3.2.2	Élaboration du budget programme annuel intégrant des indicateurs de performance	18 960
2.3.3	Pilotage budgétaire axé sur les résultats	32 400
2.3.3.1	Développement de tableaux de bord budgétaires	9 300
2.3.3.2	Intégration d'indicateurs dans le budget programme et des résultats dans les Revues sectorielles	7 800
2.3.3.3	Renforcement des routines de préparation budgétaire et suivi de l'exécution budgétaire	15 300
3	**Renforcement institutionnel pour le pilotage, le suivi de la performance et l'utilisation des données**	**518 490**
3.1	**Pilotage stratégique de la mise en œuvre du PIET 3**	**242 230**
3.1.1	Mise en place et opérationnalisation du mécanisme national de pilotage du PIET 3	76 260
3.1.1.1	Diagnostic rapide des dispositifs existants	2 680
3.1.1.2	Définition du dispositif, élaboration des outils de pilotage et validation	13 380
3.1.1.3	Appui à la mise en route du mécanisme	60 200
3.1.2	Suivi des priorités stratégiques du MENPC et des engagements du Pacte de Partenariat	73 800
3.1.2.1	Identification et hiérarchisation des priorités et définition d'un dispositif de suivi stratégique	4 680
3.1.2.2	Élaboration et validation des outils de suivi des priorités et engagements	12 720
3.1.2.3	Appui à la production de notes de suivi stratégique et intégration du suivi dans les cadres de dialogue sectorie	56 400
3.1.3	Coaching et accompagnement des directions clés du MENPC	92 170
3.1.3.1	Élaboration d'un dispositif de coaching adapté	7 360
3.1.3.2	Mise en œuvre du coaching et de l'accompagnement	56 400
3.1.3.3	Capitalisation et ajustement du dispositif	28 410
3.2	**Capacités en analyse et utilisation des données pour la prise de décision**	**219 440**
3.2.1	Renforcement des capacités en analyse des données sectorielles	66 300
3.2.1.1	Identification des besoins prioritaires en analyse de données	8 900
3.2.1.2	Appui méthodologique à l'analyse des données et à la production d'analyses décisionnelles	57 400
3.2.2	Renforcement des capacités provinciales et déconcentrées	98 840
3.2.2.1	Diagnostic rapide des capacités au niveau déconcentré	5 100
3.2.2.2	Coaching et accompagnement ciblé	93 740
3.2.3	Développement et utilisation de tableaux de bord d'aide à la décision	54 300
3.2.3.1	Identification des besoins en information décisionnelle et développement de tableaux de bord	10 700
3.2.3.2	Appui à l'appropriation et à l'utilisation	43 600
3.3	**Suivi axé sur les résultats (PIET 3, Revues sectorielles)**	**56 820**
3.3.1	Élaboration et opérationnalisation du cadre de suivi-évaluation du PIET 3	23 320
3.3.1.1	Définition de l'architecture du cadre S&E et des mécanismes de collecte et de reporting	8 020
3.3.1.2	Appui à l'appropriation et à l'utilisation	15 300
3.3.2	Mise en place d'outils de suivi et de reporting	16 400
3.3.2.1	Élaboration d'outils de reporting simplifiés	5 100
3.3.2.2	Appui à l'utilisation des outils	11 300
3.3.3	Suivi de la performance du Pacte de Partenariat	17 100
3.3.3.1	Définition des indicateurs de suivi du Pacte	5 100
3.3.3.2	Appui à l'analyse de la performance et à l'alimentation des cadres de dialogue	12 000
Budget total pour les activités des guichets de financement		**1 665 000**
Coûts encourus de l'agent partenaire		**135 000**
Total général		**1 800 000**

(Voir fichier Excel Budget détaillé du PReCET)